

"Dans le Québec, il existe une forme d'appui financier que l'on a peut-être pas assez mis à contribution: notamment, d'éventuelles fondations canadiennes-françaises qui encourageraient tel ou tel projet d'étude ou qui associeraient leur nom à l'expansion future de nos maisons d'enseignement supérieur, comme cela se fait dans le monde anglo-saxon".

Jean LESAGE  
Premier ministre du Québec  
(mars 1961)



VOL. XXXIII — NO 4

23 JUIN 1961

SAINT-HYACINTHE, QUÉBEC  
25 JARRY OUEST, MONTRÉAL - II

## Le discours du budget ou

# "LA MONTAGNE, EN TRAVAIL, ACCOUCHE D'UNE SOURIS"

M. Donald Fleming désire favoriser l'expansion de l'économie canadienne par un budget bien conservateur.

Ce budget prévoit un déficit-record de \$1 milliard pour la fin de l'année fiscale qui débute. Mais comme on sait que M. Fleming n'est pas toujours chanceux dans ses prophéties, il serait sage que l'on se fasse, dès maintenant, à l'idée d'un déficit plus élevé.

Par ailleurs, M. Fleming annonce un dégrèvement fiscal sur l'achat de nouvel équipement par les industries canadiennes et sur les sommes consacrées par celles-ci à la recherche scientifique. Il abolit aussi la taxe d'accise de 7.5% sur les automobiles de fabrication canadienne.

Quant aux particuliers qui ne sont pas pompiers volontaires ou qui ne dépensent pas au moins \$2,500 en frais médicaux, ils ne doivent s'attendre à aucune diminution de leur impôt. Ils peuvent toujours, en guise de compensation, partager l'optimisme de M. Fleming et espérer avec lui que cette poignée de demi-mesures que constitue le budget, pourra parvenir à ranimer soudainement notre économie moribonde... si Dieu le veut.

M. Fleming prévoit que les recettes seront de \$5,765,000,000 et les dépenses, de \$6,415,000,000. Donc, un déficit de \$650,000,000. Il établit à \$1,000,000,000 les besoins nets en espèces (y compris les opérations non budgétaires). Le ministre annonce en outre une enquête royale sur les structures financières du Canada, et, comme on le prévoyait depuis quelques jours, la dévaluation du dollar canadien.

Par suite de l'échéance, le 1er janvier prochain, des accords de janvier fiscal avec les provinces (Québec excepté), les taux de l'impôt fédéral sur le revenu des particuliers sont réduits de 16% et ceux sur les profits des corporations sont réduits de 9%. Mais ce soulagement sera sans doute de courte durée puisque les provinces concernées seront probablement appelées à prélever des impôts supplémentaires afin d'assumer les services essentiels jusqu'ici assumés par Ottawa jusqu'à concurrence de \$300 millions par année.

### Certaines taxes de vente abolies

Le ministre annonce une exemption de la taxe de vente à l'égard des articles suivants: bois lamellé acheté par les municipalités pour la construction des ponts; additif pour le mazout de chauffage; souffleurs de système de chauffage; thermostats; réservoirs à gaz propane pour calorifères; mélange sec à ciment préparé; fourrages agricoles; sacs de plastique pour le lait et la crème.

### Allocations aux industries

Le ministre annonce en outre des allocations pour l'achat de nouvel équipement et pour la modernisation des entreprises. Ces allocations prendront la forme d'une augmentation de 50 pour cent dans les taux de dépréciation, applicable à la première année d'imposition. Il prévoit également une augmentation du taux d'allocation pour la dépréciation et l'amortissement par suite des dépenses encourues à des fins de recherches effectuées au Canada.

M. Fleming a fait connaître la mise en oeuvre d'un nouveau principe à l'égard des plans de participation aux bénéfices, de sorte qu'un employé n'aura pas à payer

d'impôt sur les montants contribué en son nom par son employeur.

### Aide à l'industrie canadienne de l'automobile

La taxe d'assise sur les automobiles de fabrication canadienne est abolie. Cela veut dire qu'un acheteur qui se rendra chez un vendeur d'automobile paiera une moyenne de \$150.00 de moins pour une voiture canadienne qu'il ne le ferait pas pour une voiture de fabrication étrangère.

### Dépenses médicales

M. Fleming accorde aux contribuables un certain allègement: il abolit la limite maximum qui était jusqu'ici imposée au montant qu'il est permis de déduire

## Chute du dollar canadien

Sur le marché du change londonien, la cote du dollar canadien par rapport à l'américain est tombée au plus bas enregistré depuis dix ans: 95 à 97 cents. Le ministre des Finances du Canada, M. Donald Fleming annonçait une dévaluation, pratiquée en utilisant le fonds de change pour neutraliser l'afflux de capital étranger. La mesure a pour but d'augmenter les exportations et de diminuer les importations.

au titre des dépenses médicales. Ces limites sont de \$2,500 pour le célibataire; de \$3,000 pour la personne mariée, à quoi s'ajoute \$750 pour chaque personne à charge. Ces limites sont donc abolies, mais la déduction n'est autorisée que si la somme dépasse 3 pour cent du revenu net, comme c'est le cas présentement.

L'exposé budgétaire prévoit pour les pompiers volontaires une exemption de \$300 au titre des frais encourus dans l'exercice de leurs fonctions dans une année.

### Vers une dévaluation

Afin de détourner la demande de fonds des sources étrangères vers les sources canadiennes, le gouvernement "utilisera", a dit M. Fleming, le fonds des changes pour neutraliser le plus possible les effets de la continuation de l'entrée de capitaux étrangers".

Il faudra donc que le gouvernement contracte, en dehors des responsabilités budgétaires, d'importants emprunts pour financer ce fonds. Ces emprunts furent de \$500 millions en 1960 et cette année, depuis neuf mois, on a emprunté \$125 millions. Si l'opération Fleming dans ce secteur est fructueuse, les emprunts seront de plusieurs centaines de millions.

**Enquête royale sur la finance.** Le ministre des Finances a aussi annoncé que le gouvernement créera une commission royale d'enquête chargée d'examiner la structure et les institutions financières au Canada.

Le mandat du nouvel organisme, le premier du genre depuis la commission Macmillan en 1933, sera "annoncé en temps opportun", mais il s'attendra à tout ce qui concerne l'argent, les banques, le crédit et la finance, a dit M. Fleming. La présentation du rapport devra venir "bien avant l'étude décennale de la loi sur les banques en 1964".

Le financement de l'économie canadienne constituera un des principaux aspects de l'étude. On recherchera aussi des moyens d'encourager l'expansion des institutions d'épargne.

### Un cinquième déficit

M. Fleming, a proposé un cinquième déficit consécutif, sans hausse du niveau général des impôts, comme moyen de stimuler l'économie canadienne.

Il a déclaré en présentant un budget "d'intérêt économique", que le déficit sera de nature à améliorer l'état général de notre économie. Il y aura certaines réductions sensibles de l'impôt en vue d'atteindre certains objectifs économiques précis.

M. Fleming a aussi déclaré que le gouvernement cherchera à réduire le déficit de la balance des paiements du Canada — perte sur les transactions internationales de biens et services — et à relever le niveau des placements et des épargnes des Canadiens.

"Le budget que je présente ce soir n'est pas un budget ordinaire. C'est, à un degré exceptionnel, un budget d'intérêt économique."

"Nous allons, en recourant à des politiques fiscales, financières et commerciales bien dosées, tâcher de créer plus d'emplois, de stimuler la production et d'améliorer l'état général de notre économie."

## L'opinion d'un spécialiste:

M. Roland Parenteau

### Collaboration spéciale aux "Affaires"

Ceux qui attendaient avec tant d'impatience le fameux renouvellement dans la politique économique gouvernementale en auront été quittes pour leurs frais.

Après les débats sensationnels de la semaine dernière entre le gouverneur de la Banque du Canada et le ministre des Finances, on s'attendait en effet à des mesures exceptionnellement vigoureuses pour faire face à la situation économique de l'heure. Beaucoup d'observateurs prédisaient des réductions radicales d'impôts, hypothèse d'autant plus vraisemblable qu'elle conciliait l'espoir perpétuel du contribuable, d'ailleurs la plupart du temps déçu, de réductions sensibles d'impôts, avec les nécessités d'une certaine politique fiscale devenue maintenant classique. Celle-ci recommande en effet de réduire les recettes publiques en période de ralentissement économique, et d'augmenter en même temps les dépenses, en vertu d'un programme dit d'encouragement au pouvoir d'achat, et cela même au risque de provoquer des déficits importants.

Or, que constatons-nous? Que de dégrèvements fiscaux, il n'en est à peu près pas question, la seule exception appréciable étant la disparition de la taxe d'accise de 7.5% sur les voitures automobiles. Sans vouloir diminuer les mérites de cette mesure comme stimulant à une industrie importante, il faut bien admettre que du point de vue soulagement du contribuable, cela est négligeable. Il faudrait voir d'ailleurs si cette baisse se traduira par une baisse correspondante des prix, auquel cas on a des chances que la production des voitures en soit affectée, ou si elle sera accaparée entièrement par les fabricants d'automobiles, lesquels sont Américains comme chacun sait.

Quant aux mesures visant à abolir la limite maximum applicable aux déductions pour frais médicaux, il y a ici aussi une bonne part d'illusion. Combien de contribuables en effet ont au cours d'une année des comptes pour services médicaux dépassant \$2,500, dans le cas d'un célibataire et \$3,100, dans le cas d'une personne mariée. Depuis qu'il existe dans toutes les provinces du Canada des plans d'assurance-hospitalisation, remboursant une portion appréciable des frais médicaux, ces cas sont devenus rarissimes.

A toutes fins pratiques donc, on ne peut guère parler en l'occurrence de dégrèvements fiscaux pour l'ensemble des contribuables. Comment expliquer alors que le déficit budgétaire passera selon les prévisions du ministre des Finances de \$345 millions pour l'année terminée au 31 mars dernier à un estimé de \$650 millions pour l'année courante? C'est que les dépenses augmenteront à un rythme plus accéléré que les recettes. Celles-ci en effet, en dépit des concessions fiscales, légères il est vrai, annoncées par M. Fleming, augmenteront malgré tout d'une année à l'autre de \$149 millions. Mais les dépenses, elles, feront un bond de presque un demi-milliard, soit plus exactement 454 millions. D'où le déficit le plus considérable que le Canada ait connu en temps de paix. Autrefois, une telle nouvelle aurait fait bondir. Maintenant, elle est plus facilement acceptée. Elle n'a pas les effets désastreux qu'on lui attribuait autrefois, quand l'équilibre budgétaire était l'objectif qu'il fallait poursuivre à tout prix.

Il n'en reste pas moins que des déficits répétés d'année en année, non compensés, de temps en temps, par des surplus, finissent à la longue par compliquer singulièrement le financement des dépenses de l'Etat. Celui-ci en effet se voit forcé d'emprunter sur des marchés de capitaux déjà encombrés de titres gouvernementaux, ce qui ne peut que maintenir des taux d'intérêt élevés. Ajoutons qu'en dehors du budget, l'Etat encourent de nombreux déboursés, sous forme par exemple de prêts à des sociétés de la Couronne ou de crédit à l'habitation, déboursés qui l'obligeront aussi à emprunter. De telles interventions sur les marchés financiers dans une conjoncture de sous-emploi, ne favorisent guère les investissements des entreprises ou des autres gouvernements, provinces et municipalités. Il existe évidemment un autre moyen d'emprunter de façon massive sans provoquer une hausse excessive des taux d'intérêt, et c'est de recourir aux emprunts bancaires au lieu de recueillir l'épargne du public. Cela suppose évidemment une expansion de la quantité de monnaie, mesure auquel le gouverneur de la Banque du Canada oppose de fortes objections, comme

(Suite à la page 4)

Beau geste d'une entreprise canadienne-française — \$400,000. pour initier les jeunes aux affaires

(Voir en page 3)

# Initiation aux Affaires

## LES MALHEURS DE M. LUPIN

ou les mille et un problèmes

de l'homme d'affaires canadien-français

par Me Gabriel LAPOINTE, L.L.L., M.B.A. — 680 rue Sherbrooke, ouest, Montréal

### Chapitre V — Le problème de l'impôt

Le problème de l'impôt est sans contredit la "bête noire" des contribuables en général et des hommes d'affaires en particulier, et au cours de ce dernier article de notre série, nous aurons l'occasion d'en discuter sous ses deux aspects principaux; l'impôt sur le revenu et l'impôt sur les successions ou les droits successoraux.

#### Première Partie — Impôt sur le Revenu

Il ne m'appartient pas de discuter ici de la responsabilité morale qui incombe à chaque contribuable et à chaque homme d'affaires de déclarer au fisc, tous les revenus qu'il a encaissés au cours d'une période donnée. Qu'il me soit permis d'attribuer l'attention de nos lecteurs sur le fait qu'une fausse déclaration en matières fiscales de même que l'omission de transmettre la déclaration statutaire peuvent constituer dans certains cas, une offense criminelle. Par ailleurs, une attitude positive à l'endroit du fisc procure d'abord à l'homme d'affaires une tranquillité d'esprit tout à fait essentielle à la conduite des affaires et en second lieu, évite aux héritiers, des complications que seuls ceux qui ont dû y faire face ainsi que les hommes de loi et les comptables sont en mesure d'apprécier.

Qu'entendons-nous par attitude positive à l'endroit du fisc? Tout d'abord, une comptabilité ou une tenue de livres absolument impeccable qui permettra la préparation d'états financiers véridiques et reflétant les revenus véritablement encaissés par l'entreprise ou l'homme d'affaires au cours d'une période donnée. A compter du moment où tous les revenus de l'entreprise sont déclarés, les item de dépenses tels que frais de déplacement, frais de voyage, frais de convention, dépenses d'automobile, contributions à différentes associations, etc. seront beaucoup plus facilement acceptés si elles sont en proportion des revenus déclarés. Il est un autre item dont le canadien-français ne se sert manifestement pas assez. Il s'agit tout simplement de la dépréciation. Comment serait-il possible d'expliquer la démolition récente des édifices de la Standard Life Insurance Company, de la Banque Toronto Dominion, ainsi que de la Banque de la Nouvelle-Ecosse à Montréal autrement que par le désir des administrateurs de ces entreprises de profiter de l'item dépréciation. L'attitude des administrateurs et des actionnaires de ces entreprises est tout simplement la suivante: Nous construirons de nouveaux édifices que nous payerons en grande partie à l'aide de sommes qu'au cours des années futures, nous aurons versées au fisc tant provincial que fédéral. En plus de cet avantage, un programme de rénovation des facilités d'une entreprise procure à l'homme d'affaires un local beaucoup plus agréable pour y accomplir son travail; enfin, lorsque viendra l'heure de disposer de l'entreprise, au cas où l'homme d'affaires ou ses héritiers devaient en venir à cette solution, la présence d'édifices rénovés au sein de l'entreprise vaudra certes, pour ses propriétaires, un prix beaucoup plus élevé.

#### Deuxième Partie — Droits successoraux

Par suite de l'énormité des droits successoraux qui sont imposés par les autorités tant fédérales que provinciales à l'occasion d'une transmission de biens par décès, nous avons assisté au cours des

dernières années, à l'apparition de ce que l'on appelle communément: Les programmes de succession ("Estate Planning"). Le problème qui se pose est le suivant: Comment un homme, aujourd'hui propriétaire de la presque totalité des actions d'une entreprise, peut-il disposer de cette entreprise ou la transmettre à ses héritiers de façon à alléger autant que possible le lourd fardeau que pourront représenter pour ces héritiers les droits successoraux. Afin de permettre à nos lecteurs de se rendre compte de l'importance des droits qui sont prélevés à l'occasion d'une transmission de biens par décès, nous reproduisons ci-dessous un tableau des taux applicables.

#### TAUX DES DROITS SUCCESSORAU EN VERTU DE LA LOI FÉDÉRALE:

a) 10% du montant imposable lorsque ce montant est inférieur à \$5,000.

b) \$500 plus 12% du montant excédant la somme de \$5,000 — lorsque le montant imposable excède \$5,000 — mais ne dépasse pas \$10,000.

c) \$1,100 plus 14% du montant excédant la somme de \$10,000 — lorsque le montant imposable excède \$10,000 — mais ne dépasse pas \$15,000.

d) \$1,800 plus 16% du montant excédant la somme de \$15,000 — lorsque le montant imposable excède \$15,000 — mais ne dépasse pas \$20,000.

e) \$2,600 plus 18% du montant excédant la somme de \$20,000 — lorsque le montant imposable excède \$20,000 — mais ne dépasse pas \$40,000.

f) \$6,200 plus 20% du montant excédant la somme de \$40,000 — lorsque le montant imposable excède \$40,000 — mais ne dépasse pas \$60,000.

g) \$10,200 plus 22% du montant excédant la somme de \$60,000 — lorsque le montant imposable excède \$60,000 — mais ne dépasse pas \$100,000.

h) \$19,000 plus 24% du montant excédant la somme de \$100,000 — lorsque le montant imposable excède \$100,000 — mais ne dépasse pas \$150,000.

i) \$31,000 plus 26% du montant excédant la somme de \$150,000 — lorsque le montant imposable excède \$150,000 — mais ne dépasse pas \$200,000.

j) \$44,000 plus 28% du montant excédant la somme de \$200,000 — lorsque le montant imposable excède \$200,000 — mais ne dépasse pas \$275,000.

k) \$65,000 plus 30% du montant excédant la somme de \$275,000 — lorsque le montant imposable excède \$275,000 — mais ne dépasse pas \$350,000.

l) \$87,500 plus 32% du montant excédant la somme de \$350,000 — lorsque le montant imposable excède \$350,000 — mais ne dépasse pas \$450,000.

La justification de ces programmes de succession est contenue à la quatrième partie de la loi fédérale de l'impôt sur le revenu (articles III et suivants) où il est spécifié que:

a) Dans le cas d'un individu, celui-ci pourra donner soit la somme de \$4,000 ou la moitié de la dif-

férence entre le revenu imposable du donateur pendant l'année fiscale précédente et l'impôt qui était payable au cours de cette année.

b) Dans le cas d'une corporation personnelle, \$4,000 également.

Me sera-t-il permis de préciser que ces dispositions ne sont peut-être pas aussi simples et aussi claires qu'elles peuvent le paraître et que l'élaboration d'un programme de succession, exige de toute évidence la collaboration d'un expert en la matière. Il nous semble cependant qu'à la seule lecture de ces dispositions, l'homme d'affaires puisse entrevoir la possibilité de se départir de son entreprise et de cette façon amoindrir considérablement l'incidence des droits successoraux. Ceci exige bien entendu une capitalisation appropriée, i.e. un nombre minime

#### État précaire de nos mines d'or

Les mines d'or canadiennes se trouvent dans une situation précaire: d'une part, le prix du métal est immuable à 35 dollars U.S. l'once de fin et, d'autre part, les frais d'exploitation ne cessent d'augmenter. C'est ce qu'a déclaré M. Jules R. Timmins, président de la Hollinger Consolidated Gold Mines Ltd. à l'assemblée annuelle des actionnaires.

Il a ajouté que la société avait réussi à accroître l'efficacité de ses opérations de façon à moins dépendre de l'aide de l'Etat, mais que la hausse du prix des marchandises contre-balance presque entièrement cette amélioration. De plus, la valeur des réserves de minerai s'amoindrit, ce qui peut entraîner la cessation éventuelle des opérations.

En ce qui a trait à la société Iron Ore of Canada, sa production sera de 9 millions de tonnes cette année grâce à la plus grande activité de l'industrie sidérurgique des Etats-Unis.

d'actions communes et une majorité d'actions privilégiées. Les actions qui seront transmises par le propriétaire à ses héritiers seront manifestement de la catégorie des actions privilégiées et de cette façon, le propriétaire restera assuré du contrôle de l'entreprise. Il serait également approprié d'avoir deux catégories d'actions communes: Actions de classe A avec droit de vote et actions de classe B, sans droit de vote. Encore là, le propriétaire de l'entreprise pourra transmettre à ses héritiers des actions de classe B, i.e. ayant droit aux dividendes et au surplus sans pour cela avoir droit de vote tandis que le propriétaire se réserverait pour lui-même toutes les actions de classe A ou la majorité des actions de classe A. Si le propriétaire de l'entreprise commence ce programme de désinvestissement à un âge relativement peu avancé, et si la Divine Providence lui prête vie, il lui sera possible de cette manière de trans-

mettre la grande partie de ses biens et éviter ainsi la majeure partie des droits successoraux.

#### CONCLUSION

Nous voilà donc au terme de cette série que nous avions intitulée: "Les Malheurs de monsieur Lupin". Au tout début de cette série, la situation que nous avions décrite ne pouvait laisser envisager que des malheurs. Nous espérons bien sincèrement qu'à la lecture des cinq articles qui ont suivi, nous avons brossé un tableau qui est beaucoup plus agréable à envisager et nous souhaitons ardemment que les quelques situations que nous nous sommes permis d'analyser et les quelques conseils et suggestions que nous nous sommes permis de formuler auront eu l'heure de rendre service à quelques-uns des hommes d'affaires de notre milieu, généralement si joviaux, si agréables de compagnie et tellement sincères.

#### La General Electric

## A la reconquête de l'un de nos marchés

La Canadian General Electric annonce qu'elle peut maintenant faire face à la concurrence de l'industrie japonaise des lumières décoratives de Noël. Au cours d'une assemblée tenue à Montréal cette semaine, et à laquelle avaient été invités les distributeurs de la C.G.E., les hauts-fonctionnaires de cette compagnie ont décrit leur plan d'action. Il s'agit de nouvelles techniques de production, d'emballage, et de mise en marché qui permettront la vente des lumières de Noël à des prix au moins égaux à ceux des produits japonais.

Depuis quelques années, les Japonais obtiennent la part du lion dans la vente des lumières pour les décorations de Noël. En 1960, cette part était de 76%. Avant cette invasion du marché par la production japonaise, C.G.E. et d'autres maisons canadiennes fabriquaient des lumières pour décoration intérieure et extérieure à Noël. Mais elle les fabriquait pour des organisations de distribution qui, elles, les vendaient sous leurs propres marques. Aussi lorsque ces organisations se mirent à acheter de grosses quantités de lumières de Noël fabriquées au Japon, la production canadienne fut presque totalement éliminée, en conséquence, un grand nombre de Canadiens se trouvèrent sans emploi. "Il nous fallait aborder le problème sous un angle absolument nouveau ou nous résigner à abandonner la fabrication de ces articles," a dit le représentant de C.G.E.

"Le problème était important; mais nous ne pouvions pas compter, pour sa solution, sur une aide quelconque du Gouvernement. Nous avons donc décidé de le résoudre nous-mêmes, car nous comptons sur les connaissances techniques, l'ingéniosité et la volonté de réussir de nos gens."

Les bases du plan pour la contre-attaque furent jetées il y a deux ans. On mit d'abord au point une machinerie capable de produire les lumières à un coût très bas. Ensuite de nouvelles méthodes d'emballage, de présentation et de mise en marché furent perfectionnées et de nouvelles économies ont pu être réalisées sur toute la ligne. "Nous avons maintenu des normes sévères de qualité de sécurité et de rendement, tout en donnant du travail aux Canadiens. Mais celui qui bénéficie vraiment des avantages de nos nouvelles méthodes est le client, qui peut choisir parmi une plus grande variété de couleurs et de modèles tout en payant un prix moins élevé."

La C.G.E. a lancé résolument cette offensive parce qu'elle est persuadée que les Canadiens préfèrent des produits fabriqués au Canada à ceux importés d'un autre pays, surtout si les prix sont les mêmes et s'ils sont de qualité supérieure. 250 travailleurs de chez nous s'occupent à produire les quelques 18 millions de lumières de Noël qui serviront à décorer nos foyers à l'occasion des Fêtes.

Invitation toute spéciale aux lecteurs des "Affaires" qui savent apprécier la qualité et la distinction

**Peugeot**  
Qualité de fabrication  
de performance  
d'économie



(403)

La grande dame de France!  
La plus voiture des voitures!  
La nouvelle Peugeot (404)!



(404)

**SOLIDITE** **CONFORT**  
**ENDURANCE** **ELEGANCE**  
**PERFORMANCE** **POPULARITE**

**NANTEL AUTOMOBILES LTEE**

J.-P. NANTEL, prés. — M. GOYETTE, sec. trés.

400, boul. Décarie (Saint-Laurent) RI. 8-8807

## Beau geste d'une entreprise canadienne-française

# Fondation de \$400,000 pour initier nos Jeunes aux Affaires

Pour la première fois peut-être dans nos annales, une industrie de chez nous refuse de s'en tenir aux résonnantes et stériles proclamations coutumières à l'occasion de la Saint-Jean-Baptiste et manifeste, de façon courageuse et positive, c'est-à-dire par des actes, la réalité de l'intérêt qu'elle affiche à l'endroit du milieu dont elle est solidaire. — En établissant la FONDATION MELCHERS pour l'avancement économique des Canadiens français du Québec, la famille MARCHAND met un terme à la funeste période de tiédeur et de flottement durant laquelle nos hommes d'affaires se sont cru forcés, pour survivre, d'ignorer la pratique de la solidarité québécoise. — En se faisant ainsi la première chez nous à transposer dans les affaires la formule du canadianisme bi-national qui peut seule donner tout son sens et toute sa valeur à la réalité canadienne, la famille MARCHAND se manifeste en plein accord avec le sentiment qui se cristallise rapidement dans toutes les provinces et mérite les plus grands éloges.

Avec les revenus de la Fondation Melchers, plus de \$20,000 pourront être employés, dès l'an prochain, à l'initiation pratique de notre jeunesse étudiante aux réalités de l'économie canadienne-française et à l'accession de quelques sujets d'élite aux grandes institutions d'enseignement spécialisé du Canada et des États-Unis. — Chaque année, 30 lauréats de nos meilleures écoles auront la chance de parcourir toute la province et d'y visiter à loisir nos plus importantes réalisations industrielles et commerciales.

Les revenus de la FONDATION MELCHERS seront administrés par des fiduciaires étrangers à l'entreprise et les bourses seront attribuées par des représentants de nos trois Facultés de Commerce.

(par Séraphin Vachon)

Il continue de se passer, dans notre chère province, toutes sortes de faits bien singuliers. Et l'un des faits les plus singuliers qui se soient vus ces derniers temps, c'est l'espèce de silence qui s'est fait autour d'un événement pourtant chargé de signification et tout particulièrement à la veille des célébrations de la Saint-Jean.

Sans doute faut-il y voir une autre manifestation du droit de veto sur la rédaction qu'on laisse toujours au gérant de la publicité, dans nos journaux, même si l'on s'accorde à constater, qu'ils en usent à pieds joints, notamment à La Presse et même au "Devoir". Le malheur, c'est que nos gens se trouvent pour cela privés d'informations importantes et de nature à modifier certaines de leurs attitudes.

L'établissement de la FONDATION MELCHERS, en particulier, méritait d'être signalé à l'attention générale. On se plaint, dans tous les milieux et depuis belle lurette, du fait que les grandes entreprises canadiennes-françaises, tout comme nos quelques centaines de millionnaires, n'ont jamais imité le geste pourtant presque institutionnel des entreprises anglo-protestantes, qui s'évertuent à multiplier les fondations susceptibles de favoriser l'initiation de la jeunesse à toutes les techniques aussi bien qu'à toutes les cultures parce que leurs chefs, c'est-à-dire nos frères anglo-protestants, vivent en pleine conscience des principes de la solidarité et communautaire des devoirs sociaux et des motifs d'intérêt économique qu'elle postule. Ici même, à Montréal, c'est par dizaines de millions qu'il faudrait chiffrer les capitaux investis en des fondations destinées au progrès de l'enseignement universitaire ou technique et pas un homme d'affaires anglo-saxon bien né ne croirait sa carrière achevée dignement sans le couronnement d'une fondation personnelle ou, du moins d'une participation substantielle à une fondation déjà reconnue.

### Opinion de M. Lesage

Or personne, sauf erreur, dans nos milieux d'affaires, n'avait encore eu l'audace de s'engager carrément dans le sens de la solidarité canadienne-française en imitant, au profit des nôtres, l'exemple donné si nettement et depuis si longtemps par les entreprises du Canada anglais au profit des leurs. Tout récemment encore, c'est le Premier Ministre du Québec lui-même, M. Lesage, qui s'adressait carrément à nos hommes d'affaires pour leur demander formellement d'aider au financement de nos universités et de nos maisons d'enseignement.

"Avant de faire appel à l'Etat, il doit montrer toute l'initiative dont il est capable dans la mise en action des moyens dont il peut disposer pour la solution de ses propres problèmes".

"Je crois que l'on peut appliquer ce principe d'ordre général aux méthodes de financement des universités".

"Dans le Québec, a poursuivi M. Lesage, il me semble qu'il existe un appui financier qu'on n'a

peut-être pas suffisamment mis à contribution": les maisons d'affaires canadiennes-françaises "dont l'apport présent à notre société pourrait, sans trop de difficultés probablement, se doubler d'une sollicitude particulière envers nos institutions d'éducation"; les personnes "qui ont l'avantage de disposer d'une fortune assez considérable et qui se demandent parfois avec quelle entreprise charitable ou philanthropique elles pourraient la partager"; et d'éventuelles "fondations canadiennes-françaises qui encourageraient tel ou tel projet d'étude ou qui associeraient leur nom à l'expansion future de nos maisons d'enseignement supérieur", comme cela se fait dans le monde anglo-saxon.

"Si le secteur privé peut jouer un grand rôle dans le financement actuel et futur de nos universités", a repris le premier ministre, "il ne faut pas en conclure que le gouvernement a l'intention de se désintéresser désormais des problèmes de l'enseignement supérieur au Québec".

"Mais il n'a pas l'intention en cela, de remplacer ce que le secteur privé est en mesure d'accomplir", a conclu M. Lesage. Il arrive seulement, comme gardien du bien commun, à accélérer la marche en avant d'un peuple orienté vers l'avenir".

Dans le temps, tous nos journaux ont fait écho à cette espèce de mise en demeure. On a même écrit des éditoriaux pour réclamer. Mais quand le Conseil d'Expansion Economique de Montréal s'est chargé de tenir une conférence de presse pour annoncer l'institution de la première de ces fondations depuis si longtemps réclamées, on n'en a point fait écho à "La Presse". Quant au "Devoir", on en a fait mention, mais si peu et si gauchement que bien peu de lecteurs en ont eu connaissance. Et pourtant, sans être comparable en importance (et pour cause) à la Fondation O'Connell (établie au profit de l'Université McGill par le président d'une entreprise de construction qui a beaucoup œuvré pour la Province) la Fondation Melchers a pour nous plus d'importance réelle, puisqu'elle est destinée aux étudiants de nos propres maisons d'enseignement, qu'elle a tout justement pour but immédiat d'initier aux affaires, tout en revalorisant, à leurs yeux, les carrières économiques.

### Double objectif

Tel est en effet le but précis de la famille Marchand, dont le chef, M. Victor Marchand, est aujourd'hui retiré des affaires, mais dont les trois fils ont pris la relève aux Distilleries Melchers, Ltée.

En faisant part de cette première fondation éducationnelle au Canada français, le président de l'institution, M. Sarto Marchand, dont nos lecteurs connaissent déjà les qualifications et les titres militaires, a tout justement insisté sur cette anomalie, qu'il voudrait contribuer à faire disparaître dans les attitudes du milieu canadien-français.

### 300 ans en arrière

Deux faits sautent aux yeux de nos hommes d'affaires, presque chaque fois qu'ils viennent en contact avec notre jeunesse instruite.

C'est d'abord qu'elle conserve, plus ou moins consciemment, un reste des préjugés qui avaient cours, à l'endroit du commerce, lorsque nos ancêtres sont venus s'établir au Canada. Il ne semble pas qu'on se rende bien compte, chez nous, du fait que l'homme d'affaires de 1961 et des années qui s'annoncent est aux antipodes de l'usurier ou du tortionnaire industriel de la littérature romantique. Bien loin de cela, l'homme d'affaires d'aujourd'hui devient, presque malgré lui, à la fois pilier et clé de voûte de toute la vie communautaire; c'est lui et lui seul qui reste ou devient en mesure de four-



M. VICTOR MARCHAND  
Fondateur des Distilleries  
Melchers Ltée.

nir des emplois aux générations nouvelles, au moment où la poussée démographique en élargit sans cesse les rangs en progression accélérée.

### Observations à faire

Par ailleurs, il est bien évident que nos gens, les jeunes comme les vieux, sont encore loin d'avoir pris conscience des réalités de la situation particulière où nous sommes, nous les Canadiens français du Québec, au moment où le pays tout entier commence à comprendre le caractère particulier et la valeur essentielle de notre apport à l'épanouissement d'une formule durable et rayonnante de canadiennisme. Faute d'avoir visité nos territoires; faute surtout d'avoir eu l'oeil ouvert aux réalités économiques de sa propre région, voire de sa propre ville, le Canadien français moyen ne se rend pas compte du quadruple fait, pourtant bien évident :

que l'économie à laquelle il participe par son travail échappe entièrement, ou presque au contrôle des siens;

que le fruit de son travail, qui représente collectivement environ \$5,000,000,000 de pouvoir d'achat par année, se trouve déjà canalisé, pour une forte part, vers les autres provinces et vers l'étranger;

que ses chances d'accumuler, avec les siens, suffisamment de capitaux pour créer les industries secondaires nécessaires à l'établissement de sa jeunesse dans un mi-

lieu favorable à son épanouissement sont déjà très compromises; que par contre, la preuve se fait, sous ses yeux, que la reprise indispensable de notre économie reste possible, puisqu'il nous reste et que nous fondons tous les jours, nombre d'entreprises remarquables, qui attestent de nos réelles aptitudes aux affaires en même temps qu'elles nous signalent les erreurs à éviter dans la voie du succès.

### \$400,000 à 5%

Voilà ce qu'ont fort bien compris Sarto Marchand et ses frères. Voilà le champ d'action qu'ils se sont délimité d'eux-mêmes, sans attendre... les appoints, ni l'acquiescement des autres. Le fonds initial qu'ils investissent aujourd'hui dans l'avenir du Canada français est de \$400,000. Cette somme sera confiée à des fiduciaires étrangers à leur entreprise et reconnus pour leur compétence administrative autant que pour leurs qualités d'éducateurs. Et voici, comment ils en disposeront toujours aux deux fins prévues par les fondateurs :

### Nos propres entreprises

En premier lieu, c.a.d. aux fins d'initier notre jeunesse étudiante aux réalités de l'économie canadienne-française, considérée comme facteur essentiel de l'épanouissement d'une culture canadienne-française capable de jouer son rôle dans la réalité canadienne : on créera un concours dit du Tour du Québec. Tous les ans, dans tous nos collèges d'enseignement secondaire et supérieur et selon des règles à formuler par les délégués des fiduciaires, il sera tenu un concours élaboré qui donnera l'occasion à tous les finissants d'écrire, sous forme de thèse, la monographie d'une entreprise industrielle et commerciale canadienne-française de leur choix, et le Conseil d'Expansion économique se chargeant de leur fournir, sur demande, toute l'information nécessaire.

A la fin de l'année, on choisira, dans chaque institution, la meilleure thèse et de tous les candidats ainsi qualifiés, 30 seront déclarés lauréats et automatiquement inscrits à titre de participants d'un Tour du Québec. Groupés dans des voitures nolisées pour eux, ces 30 lauréats parcourront alors toutes les régions de la province et s'arrêteront, pour une visite industrielle complète, dans les 30 entreprises qui auront fait le sujet de leurs thèses respectives. Une fois le voyage fini, ils recevront à titre de souvenir, une bourse substantielle. Nul doute qu'ils reviendront également avec une bourse mieux remplie encore, celle de leur fierté française et de leur compréhension de la solidarité indispensable au rayonnement du Québec.

### Formation des cadres

Le second objectif de la Fondation Melchers étant le perfectionnement personnel de quelques sujets d'élite, aptes à remplir dès maintenant les cadres indispensables à la reprise de notre économie, le reste des recettes annuelles de la Fondation Melchers soit quelque \$5,000, sera distribué en bourses d'études spécialisées en administration commerciale, financière ou industrielle. On ne connaît pas avant l'automne quelles seront les conditions imposées aux candidats. Tout ce qu'il y a de formel, pour l'instant, c'est que tout pouvoir d'en disposer en reviendra aux autorités de nos trois facultés universitaires de commerce : L'Ecole des Hautes Etudes Commerciales, de Montréal; la Faculté de Commerce de l'Université Laval, de Québec et la Faculté de Commerce de l'Université de Sherbrooke.

### En guise de conclusion

Telle est donc la nouvelle que "La Presse" n'a pas signalée, sauf en page financière et près d'une

semaine après coup. Il m'a paru, à moi, qu'elle méritait un meilleur sort. En fait, j'estime qu'elle a plus d'importance et d'intérêt que les révélations de certaines enquêtes, nécessaires, peut-être, mais néanmoins déprimantes. A moins...

Qui, peut-être, à moins qu'elles ne servent, ces enquêtes, à nous mieux ancrer dans la tête que ces moeurs d'abrutis sont bien du passé, tout comme les temps de tiédeur et d'apathie, où l'on ne rejetait le patriotisme le plus raisonnable que pour justifier l'égoïsme ou l'intelligence des phénomènes économiques et sociaux du petit univers où nous avons à vivre autrement qu'en vaincus, sous peine de ne plus vivre du tout.

Cette Fondation Melchers, sans doute l'industrie des frères Marchand finira par en récolter des fruits. Sans doute aussi lui en fera-t-on grief. C'est malheureusement comme cela qu'on est encore, au pays de Québec. Heureusement que le bon sens nous revient à grands pas. Nous en aurons bientôt retrouvé suffisamment pour comprendre que c'est payant et qu'il est normal que ce soit payant, pour une entreprise canadienne-française, de se montrer compréhensive et généreuse à l'endroit de la collectivité canadienne-française dont elle tire son origine et qui reste sa meilleure source de clientèle.

Cela peut et doit être payant, parce que cela concourt à l'expansion des affaires de la communauté, donc à l'augmentation de son pouvoir d'achat. Que l'entreprise qui manifeste positivement sa foi dans les ressources de son milieu naturel finisse ainsi par bénéficier directement des progrès économiques que sa contribution aura servi à stimuler, moi, je trouve que c'est bien mérité. Plus encore: que la publicité qui se doit d'être faite autour d'un geste chez nous si rare et si recommandable ait un effet marquant sur le chiffre des ventes de Melchers dans le Québec ? Loin de m'en scandaliser, moi je dis : cent fois bravo ! Cela n'aura-t-il pas, à tout le moins, démontré que c'est parfois payant de payer d'intelligence ? Et mieux encore, cela n'aura-t-il pas démontré, pour le bénéfice des hommes d'affaires canadiens français qui ne croient pas au contact direct avec les masses, que c'est payant de remettre en circulation, au profit du milieu, ce que le milieu a d'abord fourni en pouvoir d'achat et, surtout, ce que nos gens appellent toujours, avec raison, un "encouragement" ?

Faut-il ajouter, en guise de conclusion, que les indécis, les pas-encore-tout-à-fait-convaincus, ceux qu'Oliver Asselin, de si intelligente mémoire, appelait des vieillards Siméon, n'ont pas lieu de se scandaliser de voir la Sté Melchers s'embarquer dans le nationalisme ? N'est-ce pas dans cette sorte de nationalisme-là que se sont embarqués et que s'embarquent tous les jours les chefs prestigieux des grandes affaires américaines et même anglo-canadiennes, quand ils distribuent des bourses et qu'ils organisent toutes sortes de fondations pour l'amélioration de la vie économique et sociale de leur propre milieu ? Sans doute. Aussi bien faut-il souhaiter que d'autres entreprises canadiennes françaises imitent bientôt le geste des frères Marchand. Qu'ils ajoutent leurs noms à la fondation Melchers ou qu'ils établissent leur propre fondation. Le résultat sera le même. Tout chacun applaudira. Tout chacun voudra faire un effort pour se faire servir leurs produits, même les derniers vieillards Siméon, qui n'oseront certes pas oser ne pas faire comme les autres.

P.S. : On voudra bien noter que ce texte n'est pas commandité et n'a pas été soumis à la Sté Melchers avant sa publication. S.V.



(Autorisées comme envoi de 2ème classe, par le Ministère des Postes, à Ottawa).

Digeste de l'information commerciale, industrielle et financière; au service de l'économie canadienne-française depuis 1928. Publié par les PUBLICATIONS "LES AFFAIRES" Inc.,

635, Henri-Bourassa, est, Montréal Tél.: DU. 1-1888

Imprimé à l'Imprimerie Yamaska, 435, Mondor, Saint-Hyacinthe

126

Directeur-gérant: Séraphin VACHON; Secrétaire de rédaction: Paule VACHON; Rédacteur: Jacques BAMBER; Chef de tirage: Rolland ROY; Publicitaire: Paul DE SEVE.

Abonnement: 6 mois, \$4.00; 1 an, \$7.50; 3 ans, \$15.00

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe Ministère des Postes, Ottawa.

## UNE SESSION FRUCTUEUSE

La session de la législature provinciale, qui avait débuté le 10 novembre, a pris fin. Le gouvernement va maintenant se consacrer davantage à la mise en oeuvre de sa politique.

Au cours de cette session, le gouvernement Lesage a repris, maintes et maintes fois, deux idées maîtresses du programme électoral qu'il avait soumis à la population le 22 juin 1960:

(1) L'outil le plus puissant dont disposent les Canadiens français est le gouvernement provincial. Grâce à lui, ils sont en mesure d'obtenir la sécurité économique en réalisant de plus grands profits dans l'exploitation et la transformation de leurs ressources naturelles.

(2) La culture française doit fleurir au Québec afin que notre province soit en mesure de jouer pleinement son rôle dans la confédération canadienne, rôle qui présentement consiste à donner au Canada son visage propre, distinct de celui des États-Unis.

Le gouvernement de M. Lesage a-t-il bien travaillé pour mettre en oeuvre ces deux points essentiels de son programme électoral? Voici la réponse que M. André Laurendeau donne à cette question.

Après le long sommeil duplessiste, les sessions de 1959-60 apparurent comme un soulagement. Si l'on oublie le phénomène des partis, il est singulier de constater que les lois adoptées cette année accentuent le réveil.

Les choses se passent — toute question de personnel mise de côté — comme si les libéraux continuaient et élargissaient l'oeuvre de Paul Sauvé, tandis que l'Union nationale revient au duplessisme.

Qu'il s'agisse d'autonomie provinciale, de sécurité sociale, d'enseignement, de fonctionnarisme ou de réformes administratives, les libéraux procèdent, avec une plus grande liberté, plus de célérité et souvent d'autres méthodes, à l'opération "débloqué" qui fut inaugurée dès l'automne 1959. Ils posent les problèmes plus à fond, car ils ne sont pas gênés par les solidarités qui liaient rétrospectivement les successeurs de Maurice Duplessis. En outre, ils peuvent faire la lumière sur le système éhonté de patronage qui régnait avant eux.

Du côté de l'opposition, on assiste au contraire à un raidissement. En gros, l'Union nationale, dirigée par M. Antonio Talbot et inspirée par M. Daniel Johnson, refuse l'héritage de Sauvé et retombe sur ses vieilles positions. Dans la conjoncture, c'était peut-être fatal: d'autant plus que pour faire oublier la pourriture administrative dont nous sortons, l'Union nationale peut juger habile d'exploiter des préjugés et des sentiments religieux.

En effet, des modifications rapides provoquent nécessairement de l'inquiétude: j'ai la conviction que si Paul Sauvé avait continué son oeuvre, il aurait, lui aussi, fait perdre leur sang-froid aux gens en place (bien que, sur ce plan, les circonstances lui rendaient certaines tâches plus aisées). Il est sans doute normal que l'Union nationale saute sur un magnifique alibi. Dans l'immédiat, cela peut servir la cause d'une vieille équipe qui tente de redorer son blason. Il n'est pas dit que cela l'aide à construire son avenir.

Devait-on prendre au sérieux le programme libéral? Les précédents historiques ne portaient pas à l'optimisme. Or, dès son arrivée au pouvoir, M. Jean Lesage a réaffirmé sa volonté de réaliser les idées qui l'avaient fait élire. Au surplus, il a confié des postes-clés à ceux de ses lieutenants que l'opinion regardait comme des réformateurs.

Puis, à Ottawa, il est allé défendre un autonomisme dynamique. Il a mis sur pied quelques commissions d'enquête dont le travail est solidement amorcé: qu'il s'agisse de patronage ou d'enseignement.

Le travail législatif accompli durant la première session demeure impressionnant. M. Lesage a donné, avec quelques mesures de sécurité sociale, l'assurance-santé à une province qui, de toute évidence, la réclamait. La loi fut rapidement conçue et bâtie: il en résulte quelque tiraillement. Mais dans l'ensemble, et malgré les rajustements qu'il faudra opérer, les résultats sont heureux.

C'est néanmoins par rapport à l'éducation que la législation nous paraît surtout fructueuse. D'une part le gouvernement confie à une commission d'enquête le soin d'examiner les structures de notre système, et ses programmes. Dans ces domaines difficiles et délicats, il a refusé de s'engager à la hâte.

Mais il n'a pas utilisé la tenue de cette enquête comme un prétexte pour ne rien entreprendre. Il commence de réaliser son projet de gratuité scolaire, s'occupe du relèvement intellectuel des écoles normales, étend le régime des bourses d'études au secteur classique, porte à la quinzième année la scolarité obligatoire, etc.: il a le courage de financer ces réformes capitales en étendant à la province la taxe de deux pour cent.

Ainsi, l'édifice promis n'est pas entièrement construit: quel naïf ou quel illuminé pouvait l'espérer? Mais, le gouvernement, dès la première année, établit la base des réformes futures.

Le bilan législatif est donc nettement positif. D'autre part, on a peu de reproches précis à formuler. On doit seulement exprimer des craintes quant à l'avenir.

A quelques reprises, le gouvernement Lesage a paru trop sensible à la démagogie pratiquée par l'opposition. Or ce n'est pas en se montrant nerveux ou faible qu'on la désarmera. Souhaitons qu'une fois traversée, la terrible épreuve de la première année, le gouvernement s'affermisse.

Le régime a accompli, rapidement, de l'excellente besogne: c'est un témoignage que l'opinion indépendante doit lui rendre, précisément parce qu'elle est indépendante. Mais, pour jouer son rôle, cette opinion demeure et doit demeurer exigeante: nous avons fermement l'intention, ici, d'être fidèle à cet aspect de notre rôle.

André LAURENDEAU  
(Le Devoir)

## L'opinion de M. Parenteau...

(Suite de la première page)

en témoigne la polémique récente. Car alors, ce sont les prix qui auront tendance à s'élever, quoiqu'on en dise, et le Canada risque de voir se détériorer davantage son commerce extérieur, les prix de ses produits traduits en monnaie étrangère décourageant de plus en plus les exportations. Sur le plan des importations l'inverse aura tendance à se produire, en ce sens que les denrées étrangères apparaîtront de plus en plus comme moins chères que les produits équivalents du pays.

Si du point de vue purement fiscal, le gouvernement Diefenbaker se contente de marquer le pas, est-ce à dire qu'il abandonne l'économie canadienne à son triste sort? Ce serait exagéré de le prétendre. M. Fleming parle d'ailleurs d'une expansion déjà amorcée de l'économie, expansion qu'il voudrait favoriser par toutes sortes de mesures propres à stimuler tel secteur ou tel autre. En résumé, il semble qu'à Ottawa on ait abandonné l'idée de remèdes globaux, jouant de façon plus ou moins imprévisible, comme les réductions d'impôts, l'encouragement à la construction domiciliaire, l'abaissement des taux d'intérêt. On semble préférer les petits coups de pinceau, les mesures sélectives, comme la disparition de telle taxe ici, l'augmentation de tel tarif douanier là, une nouvelle procédure de dépréciation pour tel type d'industrie, des facilités de crédit pour telle autre, etc. C'est ainsi qu'on veut permettre à la Banque d'Expansion Industrielle de prêter avec plus de facilité, qu'on veut favoriser la production de marchandises jusqu'ici non fabriquées au Canada.

Il s'agit là d'un type d'intervention beaucoup plus direct de l'Etat dans l'économie, intervention probablement plus efficace, pour peu qu'elle prenne une certaine ampleur, mais aussi plus dangereuse, car l'Etat sera toujours accusé d'exercer une discrimination. Une telle orientation de la politique économique ne devrait pas nous étonner, puisque dès le budget spécial de décembre dernier, M. Fleming annonçait des mesures de même nature. Il est bon de se rendre compte en même temps que de telles mesures n'ont pas de pouvoir magique ni immédiat. Les résultats qu'on peut espérer ne se feront sentir qu'à long terme, pour peu qu'ils se fassent sentir. Car tout dépendra de l'interprétation que les responsables de l'application de ces politiques donneront du programme annoncé par le ministre des Finances. Celui-ci indique bien où veut en venir le gouvernement, dans quel sens l'intervention se manifestera. Mais on reste encore absolument dans le noir, quand à l'ampleur des moyens qu'on voudra bien mettre en oeuvre.

L'avenir seul dira si ce dernier budget est l'amorce d'une politique dynamique d'expansion industrielle, ou tout simplement un écran de fumée qui se dissipera dans quelques mois sans rien laisser derrière lui.

Roland PARENTEAU.

## Pronostics

Les hommes d'affaires ne devraient pas s'attendre à une augmentation de plus de 4% ou 5% du revenu national brut au cours de l'année 1961. C'est ce qui ressort des observations des spécialistes, qui croient que le Ministre des Finances doit se baser sur une telle progression pour établir son budget. Le président de la Dominion Bank, M. A.T. Lambert est un des hommes d'affaires qui s'attendent à un accroissement de cet ordre. Il déclarait, la semaine dernière, aux délégués de l'Association des manufacturiers canadiens: "Il est raisonnable de s'attendre à ce que le produit national brut atteigne \$37,000 millions cette année. Cela n'est qu'un gain très modeste sur l'an dernier et il n'est pas suffisant pour nous permettre d'employer une main-d'oeuvre supplémentaire".

Une augmentation de 4% ou 5% de notre produit national brut, pour minime qu'elle soit, permettrait de considérer l'année 1961 comme une année d'expansion par rapport aux dix dernières années. Cet accroissement équivaldrait à ceux de 1953 et 1957. Maintenant, si on le compare à l'accroissement de 10% en 1950, à celui de 8.1% en 1955 et à celui de 12.7% en 1956, il constitue un piètre gain.

Etant donné un accroissement de la population et une faible augmentation des prix, le revenu par tête d'habitant va demeurer à son niveau actuel. Ce qui veut dire que le pouvoir d'achat des Canadiens va rester le même.

L'indice de la production industrielle du Canada qui atteignait 165.3 en mars devrait atteindre 174-175 vers la fin de l'année. Ceci représenterait un gain de 5.8% pour les neuf mois qui auront suivi la période la plus basse de la récession. Ceci veut aussi dire que le niveau de l'emploi en 1961 sera à peu près le même que celui de 1960, qui fut, selon l'opinion de tous, une année de récession. L'an dernier 11% des travailleurs étaient en chômage.

La population du Canada augmente de 2% par an. La population active augmente à la même vitesse. Une expansion de l'ordre de 4.5% ne suffirait pas à réduire de façon appréciable le chômage au cours de l'année présente.

Ces réflexions nous montrent bien que le climat économique actuel est bien différent de ce qu'il était il y a dix ans ou même il y a cinq ans. Lorsque le produit national brut s'accroissait de 9%, 10% ou 12% au début des années 50, à peine 3% des travailleurs étaient sans emploi. Cette proportion s'est élevée, au cours des dernières années, de 5%, 6% et 7%. Cette tendance est en voie de se perpétuer et de devenir une tradition: Avec des variations peu notables dans le revenu per capita, et une production industrielle à peine ouvrière, il y a peu d'espoir de voir s'élever d'une façon notable notre niveau de vie.

L'an dernier, les consommateurs canadiens dépensèrent environ 23,400 millions pour l'achat de divers biens et services; cette année, la consommation pourrait se chiffrer à 24,500 millions. Une hausse des salaires, l'accroissement des allocations familiales, des pensions de vieillesse, de l'assurance-chômage aideront de leur côté à stimuler un peu les dépenses de consommation.

A la lumière de ce qui précède, les marchands détaillants vont comprendre qu'ils ne doivent pas être trop optimistes. Ils ne peuvent s'attendre à augmenter leurs ventes de plus de 2%.

## Québec doit garder à son architecture un caractère bien français

Il faut garder au Québec son caractère français, même en architecture, estime un député anglo-canadien, M. Robert McCleave, conservateur d'Halifax.

Revenu déçu de quelques récents voyages dans de nouvelles municipalités de la province de Québec, M. McCleave dit y avoir constaté que les édifices de certaines compagnies établies dans "des villes de compagnies" s'inspirent de l'architecture anglo-canadienne.

Au coeur même de la province française, cela est décevant, déclare le député. Je me demande, ajoute-t-il, si le ministre des Travaux publics ne pourrait pas inciter les architectes à s'inspirer plutôt du style canadien-français.

J'ai parlé de la chose aux fonctionnaires de la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement, dit-il encore, et on m'a assuré que la société "fait tout ce qu'elle peut pour encourager les architectes à créer des styles québécois".

Les propos du député rejoignent, il faut le signaler, ceux que les services touristiques de la province servent aux industriels, hôteliers et restaurateurs de la province de Québec, lorsqu'ils les invitent à garder au Québec son caractère français.

## Au Lac Bachelor

Selon M. C.S. Kennedy, vice-président de la "Coniagas Mines Ltd", le projet de mise en exploitation de gisements de plomb et de zinc dans la région du lac Bachelor progresse rapidement. Le concasseur et le concentrateur sont déjà prêts à fonctionner. Le puits atteint une profondeur de 825 pieds et les travaux d'excavation ont débuté dans cinq galeries.

La mine entrerait en production dès ce mois-ci avec des réserves évaluées à 407,310 tonnes provenant de la galerie no 6. Des relevés ont permis d'évaluer la richesse de ce minerai comme suit: 15.7% de zinc, 1.04% de plomb et 8.77 oz. à la tonne d'argent. Des sondages antérieurs indiquaient la présence possible de 60,000 tonnes de minerai.

Un contrat garantissant la vente de ces métaux a été signé entre la "Coniagas Mines" et l'American Zinc Co.

## En 1960, on a congédié plus qu'embauché

Durant l'année terminée le 31 août 1960, le taux de congédiement a été plus élevé que celui de l'embauchage. Cette situation est bien différente de celle de la période de septembre 1958 à août 1959. Chacune des différences données ci-dessous va dans la même direction, à savoir que l'augmentation ou la diminution du taux de congédiement est plus grand que celle du taux d'embauchage. Ces données paraissent dans le rapport semi-annuel du bureau **Hiring and Separation Rates in Certain Industries** pour la période terminée en août 1960.

Les chiffres de ce rapport portent sur 63,833 établissements et 3,286,000 employés. Ils sont fondés sur les données de la Commission obtenues des employeurs qui exploitent un seul établissement avec 10 employés ou plus et de tous les employeurs qui exploitent plus d'un établissement, à l'exception, dans les deux cas, des établissements qui n'ont pas d'employés assurables.

# Nos chantiers vont construire des cargos canadiens

"Il ne faut certes pas s'attendre à ce que, du jour au lendemain, une nouvelle marine canadienne soit construite. Il n'y a aucun doute que nos armateurs auront à faire face à des frais d'opération plus élevés que les armateurs étrangers", a déclaré le ministre des Transports, M. Léon Balcer aux membres de la Chambre de Commerce française qui s'étaient réunis à Montréal.

M. Balcer a brossé un tableau des difficultés que la marine marchande du Canada a éprouvées depuis la fin de la seconde grande guerre et il a fait état des mesures que le gouvernement entend mettre en oeuvre pour favoriser le retour sur les mers du monde de cargos battant pavillon canadien.

Le ministre a noté que le parlement adoptait récemment une loi de subsides directs de 40 p.c. pour toute construction navale d'importance au pays et de 50 p.c. pour les navires de pêche.

De plus, Ottawa a pris la décision de fermer aux navires du Commonwealth les eaux intérieures du Canada, soit de l'extrémité des Grands lacs jusqu'au Cap Desrosiers, en Gaspésie.

M. Balcer a annoncé qu'Ottawa prépare des règlements du trafic maritime qui seront publiés dans une quinzaine de jours; ils seront de nature à aider les armateurs et les chantiers maritimes.

Bien que le Canada ait 100,000 milles de côte, dix p.c. de plus que la Russie, notre pays n'a pas aidé sa marine marchande comme l'ont fait d'autres puissances maritimes.

Pendant la guerre, les chantiers maritimes canadiens ont construit avec efficacité 250 océaniques; ils étaient vendus à des Canadiens, mais il leur fallait bientôt les céder à des intérêts étrangers, parce que les frais d'opération étaient beaucoup trop élevés; le coût de remplacement dans nos chantiers était de 40 à 50 p.c. trop élevé par rapport au coût de la construction de navires dans les chantiers européens.

Des 153 navires du registre canadien de 1946, il n'en reste plus que trois : un petit cargo et deux pétroliers; une cinquantaine d'autres appartiennent à des intérêts canadiens, mais font partie de la flotte du Commonwealth et sont montés par des équipages étrangers. De 8,000 marins au long cours en 1946, nous n'en avons plus qu'une centaine, a dit M. Balcer.

Cette situation s'est reflétée dans l'activité des 14 chantiers maritimes majeurs et des autres de moindre importance, au Canada, dont le personnel diminuait progressivement de 19,000 à 8,000 hommes.

Avec l'ouverture de la voie maritime du St-Laurent, dans le but de protéger les intérêts maritimes canadiens sur les Grands lacs, le gouvernement canadien s'est retiré de la convention maritime du Commonwealth. De même, le cabotage sur le St-Laurent est protégé par l'ordonnance récente qui interdit aux navires étrangers de faire du transport côtier de Port Arthur jusqu'au Havre St-Pierre et Anticosti.

Mais, il y a le problème du remplacement de la moitié d'une centaine de navires qui font du cabotage sur le fleuve pour le compte d'entreprises familiales, le plus

souvent; la valeur de ces navires varie de \$10,000 à \$100,000. Il faut remplacer surtout les navires en bois; le taux d'intérêt sur les prêts va parfois jusqu'à 24 p.c. L'activité dans le fleuve et dans le golfe augmente de 10 p.c. chaque année. Plus de 4 p.c. de la population du pays vit de l'activité maritime, dont 80,000 pêcheurs; l'équipement dont ils disposent ne leur permet pas de faire aussi bien que les pêcheurs étrangers.

## Pour le transport des métaux

## La région de Mattagami aura son chemin de fer

Les Chemins de fer nationaux s'approprient à construire une ligne de chemin de fer de 61 milles de longueur dans la région du lac Mattagami.

La nouvelle ligne, qui reliera Mattagami au réseau de 24,000 milles que la compagnie de la Couronne exploite déjà, de l'Atlantique au Pacifique, sera principalement utilisée pour le transport vers les raffineries et les usines des con-

centrés de zinc et de cuivre tirés du sous-sol de la région.

Le Parlement a adopté une mesure législative autorisant le réseau à prolonger l'embranchement ferroviaire construit de 1954 à 1959 entre l'Abitibi et le lac Saint-Jean pour desservir la région de Chibougamau. Par rail, le lac Mattagami sera de la sorte à 685 milles de Toronto et à 590 milles de Montréal. La nouvelle ligne coûtera environ \$3,400,000.

La construction de la nouvelle ligne commencera incessamment, car on veut terminer l'embranchement en 1962 afin de pouvoir transporter les produits miniers dès l'ouverture de la mine.

La nouvelle ligne remplira trois fonctions principales : transporter les métaux communs extraits des mines du lac Mattagami, desservir la population de quelque 3,000 ou 5,000 âmes qui y vivra et favoriser la mise en valeur des autres ressources minières et forestières de la région.

Le nouvel embranchement ferroviaire des Chemins de fer nationaux sera construit sous la direction des autorités de la région du Saint-Laurent, les ingénieurs du secteur de Québec jouant à cet égard un rôle des plus importants.

# Le trafic augmente sur la voie maritime

La circulation des navires dans la voie maritime du Saint-Laurent pendant la période terminée à la fin de mai était un peu plus intense que celle de la période correspondante de 1960. Cette augmentation est attribuable au mouvement plus considérable du grain en provenance des Grands Lacs. Les chiffres établis pour l'écluse de Saint-Laurent, à l'entrée de la voie maritime, près de Montréal, démontrent qu'il y a eu une augmentation nette de 103 passagers de navires sur le chiffre de la période correspondante de l'année précédente.

Le nombre des navires descendants s'est accru de 86 navires et celui des navires remontants, de 17, ce qui a porté le total global des passages à 1,213 contre 1,110

pour la période correspondante de 1960.

Le nombre des navires océaniques a atteint 445 au cours des mois d'avril et de mai 1961, comparativement à 415 pour la période correspondante de 1960. Jusqu'ici, le nombre des passages effectués par les navires de charge dans les eaux intérieures a passé de 572 qu'il était en 1960 à 680 pendant la période à l'étude.

Le trafic total qui est passé par l'entrée du canal de Welland à Port Weller sur le lac Ontario accuse par contre une diminution. On attribue cette diminution presque entièrement au fait qu'un grand nombre de remorqueurs et de péniches de construction ont emprunté l'an dernier l'entrée de Port Weller tôt en 1960, ce qui n'a pas eu lieu cette année.

# Premier trimestre défavorable au C.P.R.

Il faut accueillir favorablement plutôt que déplorer l'apparition d'une vive concurrence dans l'économie mondiale, parce que le Canada ne sera sûr de trouver des débouchés pour ses produits d'exportation provenant de ses mines, de ses forêts, de ses fermes et de ses industries manufacturières, que si d'autres pays sont prospères. C'est ce qu'a déclaré M. N.R. Crump, président, dans le discours qu'il a prononcé lors de la 80ème assemblée annuelle des actionnaires du Canadian Pacific.

"Le monde libre, a-t-il dit, a passé des conditions qui plaçaient le Canada et les Etats-Unis dans la position avantageuse de fournisseurs de produits bruts, de capitaux et de denrées de consommation à une économie internationale caractérisée par une forte concurrence. Cette concurrence se manifeste notamment dans les grandes usines modernes de l'Europe de l'Ouest et du Royaume-Uni et au Japon qui s'est relevé pour devenir un pays industriel de premier plan et un formidable concurrent sur les marchés mondiaux.

"Nos difficultés actuelles, a dit M. Crump, ne proviennent pas tant

des changements intervenus dans le climat économique mondial lui-même que l'inaptitude de l'économie canadienne à se mettre au diapason de ces changements.

La tendance à la baisse des revenus ferroviaires s'est maintenue durant le premier trimestre de l'année courante et les recettes nettes pour cette période, au montant de \$5 millions, étaient inférieures de \$1.7 million à celles du premier trimestre de 1960.

On prévoit que les revenus des huit autres mois de la présente année seront au moins égaux à ceux de la période correspondante de l'an dernier sinon légèrement supérieurs. Dans ce cas, la diminution des recettes nettes pour l'année n'excèdera pas celle constatée durant le premier trimestre.

Cette position, a ajouté M. Crump, sera profondément affectée par les mesures que prendra le Gouvernement pour appliquer les recommandations de la Commission royale sur les transports et par le résultat du présent différend sur les salaires qui oppose les chemins de fer à leurs employés sédentaires.

# Un Convoyeur de 13 milles à Trois-Rivières

Un projet du maire J.-Réal Desrosiers, du Cap-de-la-Madeleine, qui permettrait, entre autres choses de placer la ville de Shawinigan "sur le quai" de Trois-Rivières, grâce à l'installation d'un immense convoyeur automatique unissant les deux villes serait sur le point de prendre forme.

Ce convoyeur pourrait véhiculer toutes sortes de colis, — des lingots d'aluminium au courrier pos-

tal, — et il aurait comme principal avantage de diminuer considérablement le coût du transport.

Une compagnie serait intéressée à investir \$10 millions dans ce projet. Le convoyeur électrique aurait 13 milles de longueur et le corridor, 42 pouces de largeur. Il pourrait faire marche-arrière et transporter la marchandise dans les deux sens.

S'il est vrai que les compagnies de transport seraient forcées de diminuer leurs opérations, on croit par contre que l'industrie, qui économiserait des sommes importantes sur le transport, pourrait augmenter sa production en raison d'un coût de revient moins élevé, et, pour cela employer peut-être 300 travailleurs de plus.

## Selon un rédacteur financier

# Le gouvernement conservateur a manqué à la fois d'audace et d'imagination

"Le gouvernement canadien a misérablement failli à son devoir dans le domaine de la législation commerciale, des placements et des relations commerciales avec l'Europe." Telle est l'opinion de M. John Mayer, rédacteur financier du journal montréalais "The Gazette" qui parlait à l'occasion de la conférence annuelle de l'Association nationale des manufacturiers de vêtements.

"Ce que je souhaite, c'est qu'il apporte un mode de perception plus judicieux des taxes", dit-il.

Etablissant une comparaison entre les structures des impôts des compagnies du Canada et de la Grande-Bretagne, M. Mayer a signalé que la taxe uniforme de 50 pour cent imposée sur les profits des entreprises au Canada "est la plus grande faiblesse de notre mode actuel de taxation.

"Cet impôt a pour résultat de hausser les prix. D'autre part, il en résulte un obstacle à la réduction efficace des prix. Une raison pour laquelle les manufacturiers canadiens ne peuvent rivaliser aussi efficacement qu'ils le devraient c'est que notre système de taxation ne le leur permet pas."

En Grande-Bretagne, les profits qui sont réinvestis dans l'entreprise sont soumis à un taux de taxation alors que les profits distribués aux actionnaires sont soumis à un autre taux — "leur premier objectif est de fixer des taux et percevoir les taxes de façon à ce que l'influence des mesures fiscales soit réduite au minimum.

## Mauvais système de taxation

"La vérité est que les autorités fiscales au Canada ont toujours perçu les taxes en considération des sommes dont le gouvernement a besoin et non de la capacité de l'industrie à payer. Je crois, dit M. Mayer, que c'est là une des principales raisons pourquoi nous avons vu notre croissance économique réduite à l'immobilité."

La taxation vise aussi les placements en décourageant l'utilisation

des épargnes pour créer la production.

"Les épargnes sont aussi en danger par suite de l'inflation. Mais elles sont surtout moins invitantées par suite de la diminution du rendement que l'on peut espérer de leur utilisation pour créer une production nouvelle.

"Au début de la dernière décennie, le rendement sur le placement dans une entreprise s'établissait à une moyenne de 12 pour cent.

"Aujourd'hui, cette moyenne est inférieure à huit pour cent. Il y a peu d'intérêt à risquer ses économies dans une nouvelle entreprise lorsque le meilleur rendement que l'on puisse espérer contre ce risque est de huit pour cent", dit M. Mayer.

En regard de ces problèmes de taxation et de placement, le "refus de notre gouvernement de tenir compte des changements" est aussi apparent dans la politique commerciale du Canada.

## Le marché commun

M. Mayer a décrit comme un geste typiquement canadien "et une perte de temps précieux" la demande du premier ministre Dieffenbaker qu'une conférence du Commonwealth étudie la position de la Grande-Bretagne touchant le marché commun d'Europe.

"Que se proposent de faire les premiers ministres du Commonwealth? Nous entendrons beaucoup d'arguments, mais à la longue, la Grande-Bretagne poursuivra sa route et deviendra un membre ou un associé du marché commun parce qu'elle n'a pas d'autre choix.

"Ce que nous aurions dû faire, c'est reconnaître l'inévitabilité de cette association et nous préparer en conséquence. La Grande-Bretagne prend les mesures nécessaires à la protection de ses intérêts nationaux. Le Canada devrait faire de même.

"J'admets que si les pourparlers peuvent protéger notre intérêt national, nous sommes entre bonnes mains, mais je crains bien que les paroles ne soient pas suffisantes. Il nous faut aussi une politique audacieuse et imaginative. Nous avons eu au contraire l'affirmation étroite et provinciale de prérogatives désuètes."

M. Mayer a demandé instamment à toute l'industrie canadienne de ne pas se limiter dans ses représentations auprès du gouvernement à Ottawa à l'argumentation des dommages causés "par le flot des importations asiatiques et le dumping des concurrents américains."

Ces problèmes sont immédiats et l'industrie doit adopter une vue plus large, se voir dans le contexte de l'économie nationale et défendre la "cause nationale" avec la même insistance qu'elle défend sa propre cause.

"En d'autres mots, c'est une pétition à l'industrie canadienne de faire honneur à sa responsabilité de maintenir une société d'entreprise libre capitaliste par la pratique rigoureuse de ses exigences. Parmi ces exigences, il y a, termine M. Mayer, celle d'un monde des affaires responsable et bien informé qui sera prêt à admettre ses devoirs aussi bien que ses droits."

*Afin de favoriser la vente de nos produits*

## Ottawa collaborera avec les industries pour l'envoi des missions à l'étranger

Le ministère fédéral du Commerce aidera toute société commerciale à organiser des missions commerciales vers n'importe quel pays désireux d'acheter des produits canadiens. Voilà l'excellente nouvelle que le ministre du Commerce, M. G. Hees, a communiquée aux industriels canadiens à l'occasion d'une réunion de l'Electronic Industries Association of Canada.

Prêchant d'exemple, M. Hees a annoncé qu'il entend visiter sous peu les marchés de l'Europe, de l'Afrique, de l'Extrême-Orient, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande "afin d'étudier sur place les occasions de vente et de s'entretenir avec nos délégués commerciaux au sujet de leurs responsabilités dans la prospérité de notre pays".

"En exhortant les associations ouvrières, commerciales et industrielles à recourir à la formule des missions commerciales, je tiens à leur signaler que ces missions ne doivent pas être des parties de plaisir," a-t-il dit.

"Elles doivent être des missions de vente bien organisées et bien coordonnées. Chaque membre doit être parfaitement documenté de façon à pouvoir répondre sans hésitation à toutes les demandes de renseignements qui lui seront posées."

Plus tôt dans son discours, le ministre a répété ce qu'il avait dit aux industriels venus à Ottawa en décembre, à savoir que tous les services de son ministère se feront un devoir d'aider tous ceux qui auront recours à leurs services.

Qu'il s'agisse d'établir des listes de prix en devises étrangères, de se renseigner sur les droits et tarifs ou d'obtenir des listes de pays qui peuvent avoir besoin de tel ou tel autre produit, le ministère du Commerce aidera.

Pour faciliter l'essor industriel qu'assurerait une augmentation des ventes à l'étranger, Ottawa a obtenu des réductions de tarif d'Air-Canada et de l'Association internationale du transport aérien.

A la suite de cette entente, annonce M. Hees, les échantillons des vendeurs bénéficieront d'un régime de préférence. Ainsi, le coût du transport d'échantillons entre Montréal et Londres tombera de 93 à 55 cents la livre, le 1er septembre prochain.

A la même date, le prix du transport aérien sera réduit de 22% dans le cas de colis d'au plus 100 livres. L'économie, évidemment, s'accroîtra en proportion de l'importance de l'envoi au point que pour une expédition de 16,500 livres, à destination de l'est seulement, la baisse de tarif atteindra 61%.

### Une brochure

Dans tout cet essor commercial, le ministre voit une occasion de

vaincre le chômage et de maintenir la prospérité du Canada.

Pour faciliter cet essor, ses services viennent de publier une brochure intitulée "occasions offertes aux hommes d'affaires canadiens de vendre à l'étranger".

Cette brochure, le ministère du Commerce vient de l'adresser à plus d'une centaine d'associations commerciales de tout le Canada. En outre, M. Hees a adressé une lettre personnelle au président de chacune de ces associations.

Dans cette brochure remise aux que territoire desservi par les agents commerciaux à l'étranger, des listes de produits canadiens qui sont actuellement en demande ou pourraient faire l'objet d'un accroissement des ventes.

Ainsi, mentionnons à titre d'exemples qu'il serait possible d'accroître les ventes de 614 produits en Europe; que 318 produits pourraient se vendre en Asie et au Moyen-Orient; que les pays du Commonwealth absorberaient 770 produits que nous n'avons pas encore offerts ou que nous n'avons que peu vendus; que des rapports de l'Amérique latine signalent des occasions de vente pour 295 produits, etc.

Plus encore, même chez nos meilleurs clients, les Etats-Unis, nous pourrions accroître les ventes de 570 produits.

## Usine de 2 millions à Joliette

La Dominion Tar & Chemical Company Ltd. annonce la construction d'un four rotatif et d'une usine de concassage à Joliette, au coût de \$2,000,000.

Les nouvelles installations seront mises en opération par une filiale de la compagnie Gypsum Lime & Alabastine Ltd., communément connue sous le nom de Standard Lime.

Le nouveau four à chaux rotatif sera situé à proximité de l'unité présente, construite en 1959, et sera complété d'ici le début de l'année 1962. Cette nouvelle construction constitue la seconde étape du programme d'expansion visant à moderniser l'usine, à accroître la production et la qualité. La production de la chaux sera augmentée de 200 tonnes par jour et l'usine de concassage aura une capacité annuelle de 1,000,000 de tonnes, produisant toutes les grosseurs commerciales de pierre concassée. Les travaux de construction commenceront incessamment.

## Marché américain moins facile d'accès pour nos émissions d'obligations

En raison de la nouvelle taxe de 15 p. 100, imposée sur toute valeur canadienne payable en monnaie américaine, le marché des Etats-Unis ne sera plus aussi facile d'accès, pour les nouvelles émissions d'obligations.

D'ailleurs, les récentes baisses dans les emprunts canadiens effectués sur le marché américain, dernièrement, le démontrent sans conteste. C'est ce que déclarait M. Maurice Turgeon, chef du service des recherches économiques de la Commission municipale de Québec devant les participants au XIXe congrès annuel de l'Association des officiers municipaux de finance.

Durant le premier trimestre 1961, les Canadiens ont emprunté 13 fois moins, sur le marché américain, qu'au cours de la même période, en 1960. La nouvelle taxe de 15 p. 100 est un des facteurs qui ont engendré cette situation. Cette année, au cours des trois premiers mois, des emprunts totalisant la somme de \$11 millions ont été réalisés, comparativement à

\$144 millions, durant la même période, l'an passé. D'autres facteurs ont contribué à accentuer cette baisse très considérable, mais la nouvelle imposition de taxe demeure le principal d'entre eux.

M. Turgeon a souligné qu'en raison de cette nouvelle politique monétaire, l'augmentation constante des émissions d'obligations municipales et scolaires de la province de Québec, lancées sur le marché menaçait de rendre difficile leur financement.

C'est pourquoi, a-t-il expliqué, la Commission municipale, en janvier dernier, et de concert avec le ministère des Affaires municipales, a décidé de supprimer la clause de rachat par anticipation, pour toutes les émissions lancées sur le marché. Ainsi, a poursuivi le conférencier, "les courtiers en valeurs mobilières de la province peuvent offrir, en Ontario ou ailleurs, des obligations municipales et scolaires du Québec qui ne sont pas rachetables par anticipation".

## Le commerce de gros au ralenti

La valeur des ventes des grossistes proprement dits en mars a atteint environ \$721,892,000, ce qui constitue une diminution de 5.7 p.c. sur les \$765,304,000 d'un an plus tôt. Durant le premier trimestre, leurs ventes ont fléchi de 7.2 p.c. sur celles d'un an auparavant, soit \$1,902,156,000 au regard de \$2,049,630,000.

En mars, les ventes de 11 des 17 genres de commerce dénommés ont augmenté de 0.1 p.c. (matériaux et fournitures de construction, y compris le bois d'oeuvre) à 24.5 p.c. (machines agricoles); les diminutions ont varié de 1.7 p.c. (vêtements et accessoires) à 23.7 p.c. (charbon et coke). Durant le trimestre, 11 des groupes ont aussi signalé des avancées, variant de 0.1 p.c. (matériaux et fournitures de construction, y compris le bois d'oeuvre) à 25 p.c. (appareils électro-ménagers); les reculs se sont échelonnés de 0.1 p.c. (fruits et légumes frais) à 17.9 p.c. (charbon et coke).

Les ventes de groupe des commerces divers ont diminué de 21.2 p.c. en mars et de 23.5 p.c. durant le trimestre, comparativement aux périodes correspondantes de 1960.

"Super-Discounters", il faut déjà prévoir leur importance énorme tant pour le consommateur, pour qui ils semblent être une initiative profitable que pour les marchands indépendants, qui voient naître, en eux, un concurrent aussi redoutable que puissant.

## Énormes pièces de fonte produites à Montréal

Le plus gros morceau de fonte jamais produit au Canada a été fondu à l'usine de la Canadian Steel Foundries de Montréal. Il mesure 32 pieds de long par 14 de large et pèse 300,000 livres.

Il est le premier de douze morceaux que cette compagnie doit produire pour l'Algoma Steel Corp. Quatre moules on dû être employés pour couler cette pièce. C'est la première fois qu'une pièce d'une telle grosseur est coulée au Canada et la deuxième fois dans le monde.

La Canadian Steel avait obtenu le contrat pour la production de ces pièces malgré que plusieurs entreprises américaines eussent présenté des soumissions pour se l'assurer.

## Marconi obtient un contrat de \$1.5 million

L'Aviation américaine a accordé à la Canadian Marconi Co. un contrat de un million et demi de dollars pour la fabrication d'instruments de navigation aérienne "doppler".

Ce contrat a été donné par l'intermédiaire de la Canadian Commercial Corp. suivant le plan canado-américain de collaboration pour la production de défense.

La Compagnie Marconi a annoncé que la production de ces instruments allait débuter incessamment et que la livraison pourrait être faite dès juillet. Ces instruments seront employés dans les avions Hercules C-130 fabriqués par Lockheed.

On sait que c'est la seconde fois que la compagnie Marconi du Canada obtient une commande pour la fabrication de ces instruments; la première fois, elle était venue de la fabrique Grumman Aircraft corp. de N.Y. et était destinée aux avions "Albatros". Le système Doppler est employé pour calculer les distances, la dérive et les vitesses sans que le navigateur ait à recevoir l'assistance d'un tour de contrôle.

## La Bourse de Montréal retrouve la faveur des compagnies québécoises

La Bourse de Montréal a connu, depuis deux ans, un essor remarquable qu'elle s'est amplifié dans les cinq premiers mois de 1961, période où les ventes en dollars s'élevaient à plus du double de celles de 1960, à la même époque.

C'est ce qu'a déclaré M. S.-J. Langili, président du Comité des gouverneurs de la Bourse de Montréal, au cours d'une conférence de presse tenue à l'occasion de la réunion de ce comité.

Comment expliquer un tel accroissement de l'activité boursière dans une période de recession économique? D'une façon générale, la bourse précède l'ensemble des affaires et les gouverneurs croient que cette reprise exprime la confiance des financiers dans une expansion prochaine de notre économie.

Il faut dire aussi que la Bourse de Montréal ne reprend que depuis quelques années l'importance qu'elle a eue jadis dans la vie financière canadienne. Pendant plusieurs années, la Bourse de Toronto avait pris de la faveur au détriment de celle de Montréal. Encore maintenant, cette dernière éprouve certaines difficultés avec les compagnies québécoises qui ont tendance à se diriger vers Toronto, mais un mouvement de rapatriement se dessine.

Les compagnies québécoises ne sont pas seules à avoir des réticences. Dans la province de Québec, seulement 5 p. cent des familles possèdent des valeurs mobilières, tandis que dans l'ensemble du pays, le pourcentage s'élève à 9 p. cent. Ce décalage semble avoir des causes psychologiques, la tendance dans notre milieu étant à l'économie dit "de bas de laine" et à l'investissement sûr, telles les hypothèques.

Mais là encore, la situation évolue, et les investisseurs canadiens-français se rendent compte que les placements mobiliers protègent mieux des dangers de l'inflation.

"Une grande partie de l'expansion future de la province sera réalisée par la formation d'un nombre croissant de compagnies, lesquelles auront toutes besoin d'un financement plus ou moins important", déclare M. Eric Kierans, président de la Bourse de Montréal.

## MARION, MARION, ROBIC & BASTIEN

FONDEE EN 1892

BREVETS D'INVENTION  
MARQUES de COMMERCE

DROITS D'AUTEUR

en tous pays

2100, rue Drummond

MONTREAL - 25

Tél.: AVenue 8-2152

## Les "Super-Discounters" font leur apparition chez nous

Des centres d'achat nouveau genre vont maintenant faire leur apparition au Canada. Il s'agit de centres d'achat à bon marché ("Super-Discounters") qui se distinguent des centres d'achat ordinaires en ce qu'ils vendent leur marchandise à des prix de 20% à 30% inférieurs à ceux en cours dans ceux-ci.

C'est dire que les clients de ces nouveaux magasins pourront acheter à des prix guère plus élevés que les prix du gros. Selon les propriétaires de ces magasins, les rabais extra-ordinaires dont ils prétendent faire profiter leurs clients, sont rendus possibles par les escomptes consentis par les manufacturiers, lesquels escomptes sont d'autant plus élevés que le volume des ventes est plus gros.

La Compagnie des Manufacturiers de Marchandises générales doit ouvrir, en juillet, l'un de ces marchés à Saint-Martin, près de Montréal, et deux autres dans la région métropolitaine avant la fin de l'année.

La plupart des magasins à chaîne hésitent encore à se lancer dans cette nouvelle entreprise. La Compagnie Steinberg Ltée fait cependant figure d'exception et, à la fin de l'été, aura ouvert neuf centres d'achat (Marchés Miracle) à bon marché. La Compagnie Dominion Stores Ltd. n'aurait pas, de son côté, l'intention de construire, dès à présent ses propres centres; elle préférerait plutôt louer ceux de la Compagnie des Marchés Towers et, ainsi, faire, pendant quelque temps, l'expérience de cette nouvelle formule.

Selon cette formule, la compagnie-mère va louer ses comptoirs à divers distributeurs reconnus. L'achat de toutes les marchandises sera cependant faite par la compagnie-mère et les ventes seront organisées par celle-ci. En fait, les distributeurs seront dans une situation un peu semblable à celle des locataires des postes d'essence qui ne sont, à toutes fins pratiques, que des employés à commission.

Si on en juge par le nombre de projets de construction de ces

# Les meuniers du Québec réclament un véritable marché libre du grain

"Les cultivateurs de l'Est du Canada ont amplement raison de se plaindre du sort que leur réserve la Commission canadienne du blé et de craindre pour l'avenir". Telle est l'opinion émise par le Comité exécutif de l'Association des meuniers de la province de Québec au terme d'une réunion spéciale de cet organisme. Le comité a réclamé du gouvernement fédéral qu'il rende libre le marché de l'avoine et de l'orge afin que les cultivateurs de l'Est puissent s'approvisionner en grains sans avoir à engager des sommes excessives comme c'est présentement le cas.

"La Commission canadienne du blé, précise l'organisme, peut selon la loi qui l'a créée, acheter, emmagasiner, transférer, vendre ou expédier du grain. Il lui est également loisible de passer des contrats ou conclure des conventions pour l'achat, la vente, la manutention, l'emmagasinage, le transport, l'aliénation ou l'assurance du grain.

"Il est étrange, note le président de l'association, que des pouvoirs

aussi considérables aient été délégués par le Parlement sans que l'opinion publique tente d'y mettre un frein, d'autant plus qu'ils posent des entraves à la liberté d'entreprise, théoriquement respectée par ceux qui tiennent les rênes du pouvoir politique."

Les meuniers du Québec affirment que la liberté de commerce est actuellement étouffée du fait qu'il est impossible pour un cultivateur de l'Est du Canada de se

procurer du blé, de l'avoine et de l'orge, d'une autre source que la Commission du blé. Cette dernière, en fixant arbitrairement le prix des grains, est en voie de donner le coup de grâce à l'agriculture québécoise de type familial. La plupart des fermes de dimensions moyennes sont aux prises avec de graves difficultés économiques en raison des prix prohibitifs imposés par la Commission canadienne du blé pour les céréales.

**La représentation de l'Est**  
"Les éleveurs à grains de l'Ouest du pays, précisent les meuniers du Québec, sont remplis à pleine capacité; une telle situation devrait quelque peu favoriser le libre commerce des céréales et provoquer une sensible diminution de leur coût. Or, il en va tout autrement. La différence des prix est énorme entre l'Est et l'Ouest et les cultivateurs de l'Est, quand ils peuvent

s'approvisionner en grains, doivent engager des déboursés excessifs à telle enseigne que dans de nombreux cas, les éleveurs se voient forcés d'importer du maïs des Etats-Unis à meilleur compte, pendant que les surplus de blé s'accumulent dans les éleveurs canadiens.

Enfin, poursuit le communiqué officiel de l'association, "si le

marché de l'avoine et de l'orge était libre, les producteurs de l'Ouest en seraient sans doute les premiers bénéficiaires, du fait que la grande partie de ces grains se consomme au Canada. On noterait rapidement une diminution des frais d'entretien d'entrepôts, d'administration, de manutention et de distribution, et la situation s'équilibrerait pour le bénéfice de tous les agriculteurs canadiens.

## AGRICULTURE

### Nous devrions vendre nos produits laitiers sur tout le continent

Le président du Conseil national de l'industrie laitière, M. Pierre Côté, est d'opinion que cette industrie doit considérer comme insuffisant les programmes gouvernementaux de contrôle de production et de subventions pour la non productivité de certaines fermes.

Parlant au congrès de l'Association des industriels laitiers de la province, au Château Frontenac, il a soutenu que toute la production laitière pourrait être consommée, si les efforts étaient dirigés vers un programme de vente intensif et une politique intelligente de mise en marché.

Selon lui, le gouvernement devrait, dès maintenant, se tourner vers les USA pour étudier "les possibilités d'une intégration industrielle sur une base économique, en donnant amplement de temps pour un réajustement dans les deux pays concernés". Cette union pourrait se réaliser sur une base semblable à celle du marché commun européen.

Pour lui, la solution aux problèmes de l'industrie, et particulièrement de l'industrie laitière, n'est pas dans l'ingérence gouvernementale, mais plutôt dans l'extension du commerce sur une base nord-américaine.

Dès qu'on a choisi de vivre selon les principes d'une économie libre, il ne peut être question, pour M. Côté, d'admettre les retours plus ou moins socialistes qui imposent des contrôles "qui ne peuvent qu'être nuisibles au bon fonctionnement de l'industrie".

"Je maintiens, a-t-il dit, que lorsque l'industrie laitière, au Canada comporte une économie d'un milliard de dollars, le moins qu'on puisse attendre, c'est qu'elle soit consultée lorsque certaines réformes doivent être appliquées".

Selon lui, une bonne partie des problèmes auxquels les gouvernements canadiens ont à faire face ont été causés par des politiques hâtives destinées à résoudre les problèmes à courte échéance. "Un manque total de vision existait lorsque certaines décisions ont été prises", a-t-il dit.

M. Côté a souligné qu'actuellement l'économie canadienne est excessivement vulnérable, parce que, a-t-il dit, le coût de production élevé met les industries canadiennes dans un état d'infériorité sur le marché mondial; et le marché domestique ne peut suffire au potentiel national de production.

L'industrie laitière fait face à une concurrence ne se posant pas dans la plupart des autres industries: les produits substitués qui lui font perdre une consommation mensuelle d'un million de livres de beurre.

La consommation de lait par personne a diminué de 16 pour cent depuis 1946, tandis que la consommation "per capita" de produits laitiers, qui était de 1.233 livres en 1945, n'est plus que de 943 livres.

M. Côté a précisé que si cette consommation de 1945 avait pu être maintenue, l'industrie laitière devrait produire aujourd'hui cinq milliards de livres de plus.

### La production agricole a perdu la priorité, dans notre économie, mais elle reste considérable

Parlant de l'importance de l'agriculture dans la vie du Québec, M. Alcide Courcy, qui dirige la politique de ce ministère provincial, a affirmé qu'il ne fallait pas se leurrer et se refuser à constater que l'importance relative de la production agricole chez nous a beaucoup diminué. Il est indéniable, a-t-il souligné, que le Québec est entré dans une ère industrielle et que notre province a un destin industriel et commercial.

"Malgré cela, de préciser M.

Courcy, je ne peux pas pour autant minimiser l'importance de l'agriculture. Bien que le pourcentage en valeur nette de toutes les denrées ne soit plus que de 6.2 pour cent environ à comparer à 10.6 pour cent au Canada, l'importance absolue de cette valeur nette de notre production n'est aucunement négligeable puisqu'elle est encore de l'ordre de 190 à 300 millions. De plus, il faut considérer dans notre monde actuel que l'agriculture joue un rôle important comme pourvoyeur d'emplois et comme con-

sommateur de matières premières et de services de toutes sortes.

L'aspect sociologique doit aussi être envisagé, a souligné le conférencier, qui s'adressait aux membres du Club de Réforme. S'inspirant du rapport Tremblay, il a fait certaines conclusions de la Commission à l'effet que l'agriculture, au point de vue canadien-français, est incontestablement le centre le plus vivant de réinterprétation des traditions anciennes en regard des conditions nouvelles et constitue une sorte de laboratoire sociologique comme les centres urbains ne sauraient d'aucune manière fournir l'équivalent."

"Pour toutes ces raisons, de déclarer en terminant le ministre de l'Agriculture, la politique agricole de la province de Québec, sans négliger les expériences faites ailleurs doit être originale, conçue en fonction du milieu physique et du milieu humain dont elle doit régir et stimuler l'organisation.

Au coût de \$2,500,000.

### Un laboratoire de recherches sera érigé près de Montréal

M. Jean Lesage a annoncé l'établissement d'un centre de recherches dans la région de Montréal. En faisant part de la nouvelle au cours d'une conférence de presse, le premier ministre a expliqué qu'il s'agit là d'une décision prise par trois sociétés privées: La "Dominion Tar and Chemical Limited", la "Howard Smith Paper Mills Limited" et la "St-Lawrence Corporation Limited avec le concours du gouvernement provincial.

Ce nouveau centre de recherches, où quelque 200 personnes pourront éventuellement trouver de l'emploi, sera érigé à l'ouest de l'île de Montréal. La superficie de l'emplacement choisi est d'environ soixante-dix acres.

M. Lesage a signalé la collaboration du gouvernement dans la mise en oeuvre de ce projet. Il est d'opinion qu'une pareille concentration des moyens de recherches sera à la fois profitable aux entreprises directement intéressées, aux travailleurs qui y trouveront de l'emploi et au public en général. M. Lesage dit que cette nouvelle usine pourra assurer de nouveaux débouchés à ces trois sociétés, créer de nouveaux produits tout en améliorant la qualité de la production actuelle. En d'autres termes, dit le premier ministre, cela signifie que ces entreprises seront désormais mieux en mesure de faire face à la dure concurrence sur divers marchés.

Les investissements dès le début s'établissent à deux millions et demi de dollars. Mais on prévoit que le centre pourra être agrandi. C'est pour cette raison d'ailleurs que les industries intéressées à la réalisation de ce pro-

jet ont choisi un terrain aussi vaste. Les dépenses initiales seront affectées à l'achat du terrain, à la construction d'édifices et à l'installation de l'équipement nécessaire au fonctionnement d'un laboratoire semblable.

Selon les informations que m'ont fournies les sociétés intéressées, d'ajouter M. Lesage, une centaine de travailleurs, dès le début, pourront trouver de l'emploi dans cette nouvelle entreprise. Leur nombre augmentera de mois en mois. On estime qu'il atteindra deux cents personnes au cours des deux prochaines années.

### Meunerie sans rivale dans la province

Une meunerie de douze étages, contrôlée par cerveaux électroniques, sera construite à Granby. Le projet a été élaboré par la Coopé-

### Les Canadiens Anglais savent qu'ils ont besoin de nous

Le premier ministre de la province de Québec, M. Jean Lesage, a déclaré à Lévis que nos frères canadiens d'expression anglaise savent que le groupe canadien-français, s'il continue de s'affirmer, les aidera, par sa présence, à prévenir le danger qui menace notre identité canadienne: l'envahissement culturel américain et le risque peu enviable de devenir le satellite culturel des Etats-Unis.

M. Lesage a fait cette déclaration au cours d'un banquet donné dans le cadre des célébrations du centenaire de fondation de la cité de Lévis.

De son côté, M. Noël Dorion, secrétaire d'Etat à Ottawa, a déclaré au cours du même banquet que les constituants de la cité de Lévis en 1861, lorsqu'ils lui ont donné ce nom, en souvenir du chevalier de Lévis, héros de la bataille de Ste-Foy, ont voulu honorer celui qui, ayant refusé la défaite de la bataille des Plaines d'Abraham, avait

raté agricole de Granby, de la Fédération des coopératives agricoles de la province en même temps que le centre laitier le plus important dans tout le Canada.

L'immeuble aura 102 pieds de hauteur. Tout autour de la meunerie, s'élèveront six silos de soixante pieds de hauteur. Un dépôt adjacent à la meunerie sera également construit, d'une largeur de 50 pieds, par 120 de longueur et 15 de hauteur. Plus tard, on en réalisera un second, qui aura 100 pieds de largeur, par 225 de longueur sur 15 de hauteur.

Les plans de la machinerie ont été confiés à la compagnie S. Vesot, de Joliette, et ceux de la construction ont été préparés par les ingénieurs de la coopérative, à Granby même. témoigné d'un tel esprit de résis-

### Les comptables doivent connaître les assurances

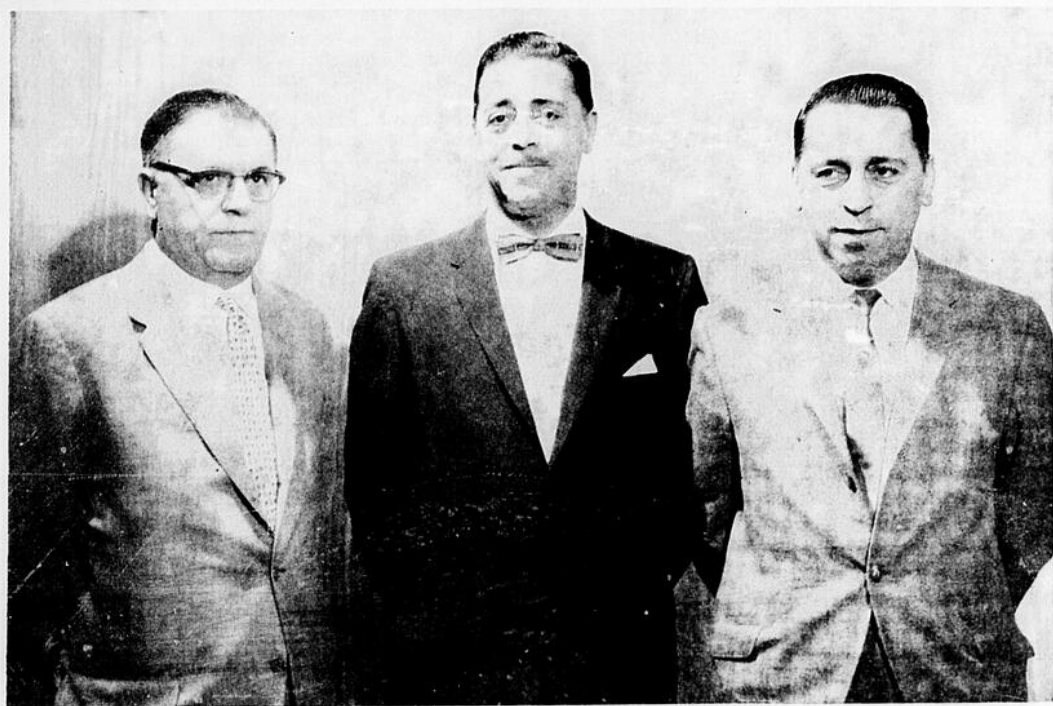
Les comptables agréés doivent être familiers avec les divers plans d'assurance qui sont offerts à leurs clients contre les pertes de marchandises et de profits. Telle est la conclusion d'une discussion en langue française qui a marqué la cinquième Conférence annuelle de l'Institut des comptables agréés de Québec.

La "table ronde" portait sur "le comptable agréé et les assurances", et les participants ont souligné avec insistance que les clients attendent des comptables agréés qu'ils évaluent la nature de la protection dont ils ont besoin. "Si l'on négligeait de prodiguer les conseils nécessaires concernant l'assurance, le client pourrait être de blâmer le vérificateur pour les pertes encourues au cours d'un sinistre."

Il est important, ont souligné les participants, que le client comprenne parfaitement la protection qui lui est offerte par les diverses polices d'assurance. Enfin, la "table ronde" a examiné les nombreux modes d'assurance et leur application suivant les besoins des clients.

"Que chacun ait donc conscience de la tâche commune et la prenne en charge. N'attendons pas des jours meilleurs; faisons-les. C'est nous qui en sommes les ouvriers, nous tous, chacun à notre poste, que ce soit un poste de commande ou le plus infime des postes d'exécution. Tous, tous les bras, toutes les têtes, tous les coeurs sont nécessaires. Que personne ne lésine ou n'attende, et l'avenir naîtra," a dit M. Dorion.

## En Vedette



Les Frères Maurice, Sarto et René MARCHAND, respectivement vice-président, président et secrétaire-trésorier des INDUSTRIES MELCHERS LTEE, qui viennent d'instituer la première fondation pour l'avancement économique des Canadiens français du Québec.



M. François Pouliot, à gauche, directeur adjoint de la région de l'Atlantique du Canadien Pacifique, depuis 1947, prendra sa retraite à la fin de juin et il sera remplacé par M. J.-U. Brazeau, à droite, qui remplit actuellement les fonctions de directeur des services du Québec Central, à Sherbrooke, depuis 1956.

A l'emploi du Canadien Pacifique depuis 50 ans, M. Pouliot a débuté dans la carrière de cheminot à Farnham, en 1911, comme garçon de bureau. M. Brazeau a débuté au Canadien Pacifique à Ottawa, en 1917, comme télégraphiste.



### Nouvelle Mine dans la Région de Mattagami

J. P. Dolan, président de la Orchan Mines Ltd. a annoncé que sa compagnie continue la mise en exploitation de ses propriétés de Mattagami. On y prévoit une production quotidienne de 1000 tonnes en 1962.

Des sondages récents semblent indiquer une teneur de 12,7% en zinc et de 1,3% en cuivre. Les réserves de minerai seraient, selon M. Dolan, suffisantes pour maintenir la production pendant une période de 12 ans. En attendant un estimé précis des investissements requis, la Noranda Mines Ltd a accepté de financer les travaux en effectuant un prêt à 5% d'intérêt.

La compagnie Orchan a de plus annoncé à la Bourse Canadienne qu'elle se propose d'acheter toutes les actions en cours de Bell Alard Mines Limited entre les mains de Conwest Exploration Company Limited et de Newmont Mining Corporation pour un total de 350.000 actions de Orchan Mines, dans la proportion de 143.624 actions à Conwest et 206.376 actions à Newmont.

Par suite de l'émission de ces actions du trésor, le total des actions émises et en cours atteindra donc 4.605.005 sur un total de 5.000.000 d'actions autorisées.

### Les émissions d'obligations moindres en mai

Les émissions d'obligations par les corps publics et les sociétés ont été beaucoup moins élevées le mois dernier, le total des émissions d'obligations ayant diminué de \$254.617.287 à \$168.089.250. D'après la compilation mensuelle de la maison Wood, Gundy and Company, Limited, la différence provient de l'emprunt de \$140.000.000 du gouvernement fédéral en mai 1960, alors que cette année il n'a eu recours à aucun financement durant ce mois. L'écart marqué que l'on note dans les chiffres comparatifs pour les cinq premiers mois de l'année s'explique de la même façon. Le total a baissé de \$1.582.962.978 à \$1.256.542.889, alors que le gouvernement a emprunté \$769.000.000 en 1960 et \$360.000.000 depuis le début de 1961.

## Le comportement des prix au cours des derniers mois

L'indice général des prix de gros au Canada (1935-1939 = 100) s'est établi à 231,3, en mars. Cela est une diminution de 0,1 p. 100 sur l'indice (231,6) de février, mais une augmentation de 0,6 p. 100 sur celui (229,8) de mars précédent.

L'indice des prix des produits animaux a baissé de 1,3 p. 100 de février à mars (de 295,6 à 294,2) à cause du fléchissement des prix des bestiaux, des viandes fraîches et conditionnées et des fourrures, qui a plus que contrebalancé le renchérissement des produits de la pêche, des peaux, du lait et de ses produits, et des oeufs. C'est surtout à cause de la baisse des aliments pour bestiaux et volaille, des pommes de terre, du sucre et de ses produits, et des fruits frais que l'indice des substances végétales a fléchi de 0,7 p. 100, soit de 201,6 à 200,1. L'indice du groupe des articles en bois n'a que légèrement baissé (301,6 contre 301,7).

Les indices pour les cinq autres principaux groupes ont été légèrement plus hauts en mars qu'en février. Voici par groupe, en mars : produits textiles, 233,1 (232,6 en février); métaux non ferreux, 174,6 (174,4); minéraux non métalliques, 186,3 (185,9); produits chimiques, 188,1 (187,9); et produits en fer, 256,7 (256,6).

Quant à l'indice des matières industrielles (1935-1939=100), s'est élevé de 1 p.c. durant la période du 28 avril au 19 mai, soit de 242,7 à 245,1. Le prix des pores et du cuivre canadien a considérablement augmenté, tandis que celui des peaux de bovins, des bouvil-

### Transport aérien de Minerai

La compagnie Nordair Aviation vient de transporter 165 tonnes de minerai de fer au lac Albanel à Roberval. Ce minerai est la propriété de Albanel Metals Ltd., et provient d'un gisement situé à 100 milles au nord-est de Chibougamau, où des sondages récents ont révélé la présence d'importants gisements de minerai de fer.

Transporté à bord d'avions C-46, jusqu'à Roberval, le minerai fut ensuite acheminé par chemin de fer jusqu'aux usines de la Cleveland Cliffs, dans le Michigan, où on en déterminera sa teneur en métal.

## En mai

# Baisse marquée du chômage au Canada

Le chômage a considérablement diminué de la mi-avril à la mi-mai, alors que l'on comptait 457.000 travailleurs sans emploi, comparativement à 622.000 un mois plus tôt. C'est ce que signalait récemment le Bureau fédéral des statistiques. Le total dépassait encore de 38.000 le chiffre de l'année précédente et représentait 7% de l'effectif ouvrier, comparativement à 9,7% un mois plus tôt.

Le déclin du chômage, le troisième à être signalé au cours des trois derniers mois, s'est produit alors que le nombre d'emplois augmentait de 267.000, une hausse plus forte que d'habitude à cette période de l'année.

Voici en résumé le tableau de la situation : (en milliers)

|                  | Mai 1961 | Avril 1961 | Mai 1960 |
|------------------|----------|------------|----------|
| Effectif ouvrier | 6.542    | 6.440      | 6.391    |
| Au travail       | 6.085    | 5.818      | 5.972    |
| En chômage       | 457      | 622        | 419      |

Le ministère fédéral du Travail, analysant le rapport de l'Office de la statistique, déclare que le chômage chronique explique qu'il y ait 38.000 sans-travail de plus que l'an dernier à la mi-mai, alors que 6,6 p.c. de l'effectif ouvrier était en chômage.

Il y avait au moment de la dernière enquête 108.000 ouvriers qui étaient sans travail

depuis plus de six mois. Ce chiffre représentait environ 25 p. 100 des 439.000 personnes sans travail et se cherchant un emploi. La majorité cependant était en chômage depuis moins de six mois. Il y avait en plus 18.000 travailleurs temporairement mis à pied.

Le nombre d'hommes en chômage était de 397.000 soit 153.000 de moins que le mois précédent. Chez les femmes, 60.000 étaient sans travail, soit 12.000 de moins qu'en avril.

### Demande plus forte

Le rapport signale que la demande de main-d'oeuvre masculine est plus forte que d'habitude en cette saison et que le nombre d'hommes au travail est légèrement supérieur à l'an dernier. L'augmentation de l'emploi chez les femmes est purement saisonnière.

Une augmentation considérable d'emplois dans l'agriculture a porté à 726.000 le nombre total de personnes occupées dans cette industrie, à la mi-mai, comparativement à 652.000, à la mi-avril. C'est là l'une des raisons de l'augmentation globale de l'emploi.

Au cours de la dernière année, signale le rapport, l'emploi dans l'agriculture a été stable, après avoir considérablement baissé au cours des années antérieures.

Dans les autres secteurs, il y a eu augmentation d'emploi dans les services, l'industrie forestière, l'industrie manufacturière et la construction. C'est dans les industries forestière et manufacturière que les gains ont été plus forts que d'habitude.

Dans l'industrie minière et les transports, il y avait moins d'hommes au travail qu'à la mi-mai l'an dernier.

En écartant les influences saisonnières, l'emploi a surtout augmenté dans les régions des Prairies et du Pacifique.

### Dans le Québec

Dans le Québec, 9,1 p. c. de l'effectif ouvrier était encore en chômage à la mi-mai, comparativement à 12,9 p. c., le mois précédent et à 8,8 p. c. l'an dernier. Il y avait 165.000 sans-travail, alors qu'il y en avait 233.000, à la mi-avril. L'augmentation de l'emploi a été purement saisonnière, étant à peu près le même que les dernières années à cette période.

245, rue du Pont

Tél.: LA 4-5257

**LA CIE F.-X. DROLET QUEBEC**

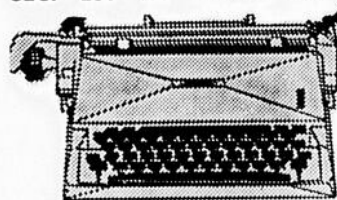
Fondée en 1875

### FABRICANTS D'ASCENSEURS

Atelier de mécanique générale  
Forge — Modelage  
Soudure  
Fonderie : acier, fonte, cuivre, aluminium

Ascenseurs de tous genres  
Matériaux d'aqueduc  
Bornes-fontaines  
Treuils (Winches)  
Guindeaux

CECI EST LA FORME DU NOUVEAU DACTYLOGRAPHE



**OLIVETTI**

Diaspron 82

Réalisation sans pareil. Demie espace. Attachement pour carte. Clavier bilingue. Frappe douce. Nouvelle couleur moderne.

N.B. — Nous avons quelques modèles 1959 (Lexikon) tout neufs — dans les boîtes de manufacture à un prix qui vous surprendra.

**CANADA DACTYLOGRAPHE INC.**

44 ouest, Saint-Jacques

MONTREAL

Victor 4-3491